



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

TERRITORIAL

Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'île-Saint-Denis,
Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains, Villetaneuse
Plus d'infos sur plainecommune.fr



PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE CLIMAT

PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE CLIMAT



Plaine Commune

21, avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis Cedex
Tél. 01 55 93 55 55

Directrice Générale des Services : Mélanie Lamant

Délégation à l'écologie urbaine : Frédérique Dequiedt

Suivi : Amélie Boissonnet (amelie.boissonnet@plainecommune.fr, 01 55 93 57 63)

Avec la collaboration de la Délégation générale à l'écologie urbaine et des Directions de Plaine Commune, du Conseil de développement, de l'Atelier des maires adjoints à l'environnement...

SOMMAIRE

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	PAGE 4
PARTIE 1 : STRATEGIE CLIMAT AIR ENERGIE	PAGE 7
PARTIE 2 : PROGRAMME D' ACTIONS 2020-2026	PAGE 23
PARTIE 3 : DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	PAGE 77

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le territoire de Plaine Commune vit depuis plus de vingt ans d'intenses mutations sur le plan économique, urbain, social, culturel et environnemental. Ce dynamisme est à la fois une contrainte, car il pose des défis en termes d'empreinte carbone et énergétique et de qualité de l'air ; il offre également la possibilité de repenser l'aménagement du territoire, et d'intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ou encore de lutte contre la pollution de l'air dans les politiques territoriales.

Plaine Commune réalise régulièrement des analyses territoriales, études, diagnostics permettant d'alimenter la réflexion stratégique et de guider l'élaboration de politiques pertinentes. Cette dimension stratégique se fabrique dans des observatoires territoriaux.

Les différents diagnostics réalisés entre 2014 et 2017 permettent d'identifier les enjeux prioritaires de Plaine Commune vis-à-vis du dérèglement climatique et de la pollution de l'air :

- 1. Nos habitant.e.s sont vulnérables face aux dérèglements climatiques et à la pollution de l'air.**
Encore plus qu'ailleurs, ils souffrent de la pollution de l'air, des impacts des épisodes caniculaires, de l'augmentation du prix de l'énergie qui, couplée à la mauvaise isolation des logements, place de nombreuses familles en situation de précarité énergétique. Aussi la stratégie du PCAET vise-t-elle en premier lieu à protéger les populations en luttant contre les îlots de chaleur urbains et contre la précarité énergétique, en recherchant à reconquérir la qualité de l'air, en favorisant l'accès à des espaces de nature et de rafraîchissement, mais aussi à des modes de vie plus sains, plus économes en ressources...
- 2. Notre territoire est peu résilient aux crises climatiques et énergétiques, car très dépendant des ressources extérieures :** denrées alimentaires, énergie, matériaux... Afin de renforcer la résilience du territoire, le PCAET vise à développer les boucles locales de réemploi/valorisation de divers déchets, de production-consommation alimentaire et énergétique tout en valorisant les ressources du territoire, et en créant de l'activité et des emplois pour nos habitant.e.s.
- 3. Plaine Commune connaît un développement urbain rapide,** dont il faut maîtriser les impacts climat-air-énergie. Comme dans beaucoup d'autres territoires urbains, la construction et les mobilités sont les secteurs qui pèsent le plus lourd sur l'empreinte carbone, la consommation d'énergie et la pollution à l'échelle de Plaine Commune. Mais le dynamisme urbain du territoire

est également une opportunité pour repenser nos modèles d'aménagement et de circulation des flux à l'échelle du territoire, mettre en œuvre un aménagement plus soutenable afin d'être cohérents avec les engagements pris pendant la COP21 et impulser un véritable changement de paradigme.

Pour répondre à ces enjeux le PCAET fait le pari de s'appuyer sur les ressources et les potentiels du territoire : la proximité de Paris, qui porte une politique climat ambitieuse ; un territoire créatif, jeune et multiculturel ; un tissu d'acteurs engagés au niveau citoyen et associatif... La dynamique métropolitaine portant le développement des transports en commun est une opportunité à saisir pour décarboner la mobilité, sur un territoire où la population est peu motorisée. Enfin, l'arrivée des Jeux Paris 2024, qui ont l'ambition d'être alignés sur l'Accord de Paris pour le climat, sera également utilisée comme accélérateur de la transition écologique.

Fort de ce diagnostic, le programme d'actions du PCAET s'appuie sur les compétences de la collectivité les plus à-même de répondre aux enjeux soulevés : aménagement, habitat, rénovation urbaine, eau, assainissement, déchets, espaces publics, cadre de vie, mobilité, stratégie territoriale.

Enfin, pour aller plus loin, multiplier les leviers d'action et jouer son rôle d'animateur territorial, Plaine Commune coopère avec un grand nombre d'acteurs publics, privés, citoyens et associatifs, aux échelles infra- et supra-territoriales.

LE DIAGNOSTIC COMPLET CLIMAT AIR ENERGIE 2020 DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE EST DISPONIBLE EN LIGNE SUR [HTTPS://PLAINECOMMUNE.FR/](https://plainecommune.fr/)

ET A LA DEMANDE : AMELIE.BOISSONNET@PLAINECOMMUNE.FR

PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE CLIMAT



1- STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

INTRODUCTION

La multiplication et l'intensification des épisodes météorologiques exceptionnels, l'accumulation de rapports scientifiques alarmants, la prise de conscience montante de cette accélération, le durcissement des mobilisations citoyennes, montrent chaque jour l'urgence à agir, à travers une action publique forte, pour répondre aux défis des dérèglements climatiques.

En septembre 2019, les plus grands laboratoires français de climatologie annoncent que le réchauffement climatique pourrait atteindre 7 °C d'ici à la fin du siècle si rien n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, entraînant des conséquences désastreuses pour les espèces et les écosystèmes.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le cadre stratégique de la politique de lutte contre le changement climatique à l'échelle territoriale. Il constitue la feuille de route du territoire en matière d'atténuation du changement climatique, de résilience, d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

« Tous acteurs, tous capables », pourrait résumer l'esprit dans lequel Plaine Commune entend coopérer avec l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire pour porter collectivement la transition écologique et sociale, et en particulier les objectifs du nouveau PCAET. C'est dans cet esprit qu'en 2015, dans le contexte de la COP21, Plaine Commune, déjà engagée depuis 2010 dans un Plan Climat, a souhaité s'appuyer sur tous ses partenaires, soutenir les mobilisations citoyennes et associatives, et affirmer collectivement la nécessité d'accélérer ensemble la transition écologique du territoire. Des échanges et consultations ont eu lieu avec les citoyens et acteurs du territoire, jusqu'à l'adoption d'une « Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune », riche de 31 signataires.

La Résolution pose deux grands objectifs pour le territoire :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de 40% d'ici 2030 et 75% d'ici 2050 sur la base des émissions de 2005
2. Promouvoir et construire collectivement un nouveau modèle, sobre en énergie, respirable, adapté aux changements climatiques, riche en travail, sensible à la biodiversité en inventant de nouvelles formes de coopération entre collectivités, société civile et entreprises.

Afin que cette Résolution ne reste pas un vœu pieu, il est de la responsabilité de chaque signataire de décliner cet engagement collectif, en l'appliquant à son propre champ de compétences. Plaine Commune anime cette dynamique territoriale et entretient des relations étroites avec les signataires afin de les mobiliser autour de transition écologique du territoire.

C'est par la révision de son Plan Climat, et le passage du PCET au PCAET, que Plaine Commune compte tenir ses engagements, et franchir une nouvelle étape, plus ambitieuse, à la hauteur de l'urgence climatique. Cette révision prend également en compte de nouveaux enjeux devenus

cruciaux pour la santé et la qualité de vie des habitant.e.s, tels que la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Notre objectif est d'accélérer la mise en œuvre de la transition écologique sur notre territoire, en portant les principes d'une écologie populaire, au bénéfice de tous, basée sur des critères de justice climatique et de justice sociale.

Ce nouveau PCAET est ainsi le fruit d'un travail collectif associant les services de Plaine Commune, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, l'Atelier des Maires adjoints à l'environnement, le Collectif d'élu.e.s espaces publics et les acteurs en transition. Il a été réalisé en interne par la Délégation générale à l'écologie urbaine de Plaine Commune, et en collaboration avec les citoyens membres du Conseil de Développement.

LIER LES REPONSES AUX URGENCES CLIMATIQUES ET SOCIALES

La stratégie climat-air-énergie de Plaine Commune est à la fois la manifestation de :

- 1. L'urgence face au défi climatique et au problème de santé publique** posé par le dépassement des standards en matière de qualité de l'air ;
- 2. Une ambition politique** qui, au terme de plusieurs années de stratégie Climat, se traduit par une volonté d'accélérer l'action pour lutter contre le changement climatique sur notre territoire, s'y adapter pour protéger nos populations, et devenir plus résilients. Conscients des enjeux, les élu.e.s de Plaine Commune souhaitent ainsi prendre toute leur part dans l'application de l'Accord de Paris de 2015 et contribuer aux objectifs de la Métropole du Grand Paris, qui a adopté son propre Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) fin 2018.
- 3. Une exigence réglementaire** qui, avec la nécessité d'aligner le territoire sur le « Facteur 4 » c'est-à-dire une division par quatre des émissions de GES à l'horizon 2050, oblige les territoires à fixer des objectifs ambitieux dans tous les secteurs.
- 4. La conviction que la transition énergétique doit lier les réponses aux urgences climatiques et aux urgences sociales**, être endogène et inclusive, sur notre territoire souvent plus captif que responsable des pollutions.

DECLINER LA RESOLUTION D'ENGAGEMENTS POUR LE CLIMAT

Dans la continuité du premier PCET 2010-2020, le nouveau PCAET 2020-2026 de Plaine Commune vient décliner les deux grands objectifs de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune à travers ses propres compétences, en s'appuyant sur les leviers de la Résolution :

Pour les 5 prochaines années, nous nous engageons à :

- *Coopérer au sein de la Métropole du Grand Paris pour que nos valeurs d'écologie populaire soient bien prises en considération et que les enjeux d'échelle métropolitaine (déplacement des personnes, transport des marchandises, économie circulaire, lutte contre la pollution de l'air) soient articulés aux besoins et spécificités locales ; et participer à construire un plan climat air énergie métropolitain qui s'appuie sur les initiatives déjà à l'œuvre dans les territoires.*
- *Lier les réponses aux urgences climatiques et aux urgences sociales, par la formation, la création d'emplois et de nouvelles filières liées à la transition écologique (énergies renouvelables, écoconstruction à partir de matériaux biosourcés et/ou issus du recyclage/réemploi/réusage des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics), en luttant contre la précarité énergétique à travers la rénovation thermique des logements existants sur l'ensemble du territoire.*
- *Rendre possible des modes de transports et de déplacements économes en ressource et plus sains, et réduire la pollution de l'air en aménageant un territoire propice aux mobilités actives, en développant des moyens de transport à faible émission et en accélérant la mise en œuvre des objectifs du Plan Local des Déplacements : baisse du trafic routier et augmentation des déplacements à pied, à vélo et en transports en commun.*
- *Rendre le territoire et ses habitant(e)s robustes aux dérèglements climatiques en favorisant la préservation d'espaces de pleine terre et d'espaces verts de grande ampleur, riches en biodiversité, en mettant en œuvre la trame verte et bleue, en travaillant sur la qualité des bâtiments et des espaces publics... Augmenter la résilience de Plaine Commune passe aussi par la réduction de notre dépendance énergétique (notamment en favorisant le développement des réseaux de chauffage) et alimentaire (en soutenant l'agriculture urbaine et péri-urbaine), et aussi en favorisant les valeurs de solidarité et de coopération (usage partagé, don, troc...). La mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de nos outils communs (Référentiel d'aménagement soutenable, Conventions qualité bâtiments...) y contribuera. C'est par la sensibilisation, la formation, un travail en plus grande coordination et l'intégration du coût global dans les critères de nos décisions que nous parviendrons à construire ce monde de demain.*
- *Mobiliser et soutenir les acteurs en transition, sensibiliser et former les jeunes citoyen(ne)s, qui sont une des forces du territoire, soutenir le rôle de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.*
- *Viser l'exemplarité de nos organisations dans l'exercice de nos compétences (patrimoine, achats, déchets, déplacements, manifestations, restauration collective...), avec pour objectif l'amélioration continue de nos pratiques.*

Ces engagements se déclinent dans les 5 axes stratégiques du PCAET de Plaine Commune, avec des engagements chiffrés à horizon 2030 et 2050. La stratégie de Plaine Commune a été construite en cohérence avec les territoires voisins et les autres échelons de l'action publique (villes, Métropole du Grand Paris, Département, Région, échelon national).

METHODOLOGIE

UNE STRATEGIE EN 3 TEMPS

La stratégie du PCAET se traduit par une vision de long terme avec un horizon à 2050, en prévoyant un point de passage intermédiaire à 2030. Parallèlement, Plaine Commune travaille à l'identification des mesures d'urgence qui devront se concrétiser dès 2020.

Ainsi la stratégie se décline en trois temps :

- **Dès 2020 : mettre en œuvre des mesures d'urgence**, à placer en haut de l'agenda politique. Ces mesures issues du programme d'action sont en cours de co-construction, sur la base des priorités soulevées par les habitant.e.s et acteurs du territoire lors de la consultation publique : développer la nature et l'arbre en ville, favoriser le développement des déplacements à vélo et à pied, mesurer nos résultats et se doter d'objectifs chiffrés, travailler sur le sujet de la compensation carbone... Par ailleurs, il s'agit de généraliser la déclinaison opérationnelle du PCAET dans toutes les politiques publiques de la collectivité.
- **A horizon 2030** : mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre des objectifs qui correspondent au croisement entre les projections chiffrées des acteurs du territoire (collecte de données auprès du SMIREC, du SIPPAREC, projections de la MGP, diagnostic du PCAET, PLUi...), doublées d'une ambition politique afin d'encourager l'action.
- **A horizon 2050** : poursuivre un cap politique ambitieux mais réaliste au regard du contexte territorial, en lien avec les trajectoires métropolitaine, régionale et nationale et la réglementation.

Pour suivre ces objectifs, Plaine Commune s'est engagée en 2019 dans une démarche de **labellisation Cit'ergie** : un dispositif européen qui permet de mesurer son niveau d'avancement en matière de politique climat-air-énergie. Cette démarche permettra, dès 2020-2021, de consolider les objectifs chiffrés du PCAET et de donner à voir les progrès accomplis. En 2023, un bilan à mi-parcours du PCAET sera réalisé, basé sur un bilan carbone.

Le Programme d'actions 2020-2026 permet de décliner la stratégie par des actions opérationnelles, portées par l'ensemble des directions de Plaine Commune. Il couvre la période des Jeux olympiques Paris 2024, source de transformations importantes sur le territoire, afin de garantir que les projets mis en œuvre pour les Jeux bénéficient aux habitant.e.s, soient alignés avec les principes du PCAET et servent de à l'accélération de la transition écologique. Certaines actions sont d'ores et déjà opérationnelles ; d'autres, relèvent davantage d'objectifs stratégiques (élaborer un plan, une stratégie...) qui devront être précisés au cours de la mise en œuvre du PCAET. Le Plan Climat constitue un point de départ qui doit vivre et s'enrichir de toutes les contributions des services, habitant.e .s et acteurs du territoire ; et se préciser pour en améliorer la mesure.

Ainsi, la vision du PCAET se décline aux différents horizons :

Dès 2020 :

Pour tenir ses engagements dans une approche pragmatique, Plaine Commune définit des priorités concrètes à très court terme : mise en œuvre d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique, développement de la nature et de l'arbre en ville, développement du vélo et de la marche, actions sur la voirie (matériaux, couleur...) pour réduire les îlots de chaleur urbains, mise en place d'une plateforme multichantiers des déchets du BTP...

La priorité est de décliner les principes climat, air et énergie dans l'ensemble des politiques publiques au niveau opérationnel.

- Adopter le PCAET et communiquer auprès des acteurs et des citoyens du territoire afin d'en faire, à nouveau, un moment fort de sensibilisation sur le territoire ;
- Elaborer et adopter un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique et mettre en haut de l'agenda politique une série de mesures prioritaires à mettre en œuvre à court terme, afin de favoriser leur appropriation par tou.te.s et d'instaurer des réflexes professionnels à tous les niveaux de la collectivité, en cohérence avec les priorités abordées par les habitant.e.s et acteurs du territoire lors de la consultation publique ;
- Travailler à l'élaboration d'un budget climat au sein de la collectivité ;
- Poursuivre et accélérer la mise en œuvre du Programme d'actions du PCAET, le généraliser à l'ensemble des politiques publiques en lien avec toutes les Directions de la collectivité ;
- Créer un Comité de suivi citoyen climat-air-énergie pour renforcer la gouvernance partagée du PCAET;
- Lancer la révision des outils stratégiques et documents cadres de la collectivité ;
- Adopter une feuille de route sur la construction bas carbone ;
- Préfigurer l'élaboration d'une stratégie de développement des ENR&R sur le territoire ;
- Réunir les signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune ;
- Solliciter la labellisation Cap Cit'ergie afin de mesurer la performance du territoire et de se comparer à d'autres collectivités.

D'ici 2030 :

- Mettre en œuvre le programme d'actions du PCAET, généraliser ses principes, le décliner systématiquement dans toutes les politiques publiques de la collectivité, y compris au niveau opérationnel ;
- Accélérer la transition en mettant en œuvre des actions structurantes au cœur des politiques publiques ;
- S'appuyer sur les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et sur les retours d'expériences réussis comme accélérateurs de la transition écologique sur le territoire ;
- Réviser nos outils d'aménagement et de politiques publiques et les documents cadres, renforcer et déployer les formations afin d'ancrer les réflexes professionnels des agents de la collectivité, infléchir la tendance de fond avant le point de bascule climatique. ;
- Faire preuve d'exemplarité à l'échelle de la collectivité ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, et expérimenter des dispositifs innovants pour répondre aux défis posés ;
- Former, informer, acculturer à tous les niveaux : agents de la collectivité et des Villes, partenaires et prestataires de Plaine Commune, associations, citoyens, etc. ;
- En lien avec les travaux menés à l'échelle métropolitaine, remettre en débat la neutralité carbone à horizon 2050. Pour ce faire, explorer les opportunités de compensation carbone locale à l'échelle du territoire ;
- Mener une évaluation des émissions de gaz à effet de serre du territoire de type « Bilan carbone » afin de préciser le chiffrage des actions requises pour atteindre les objectifs et des progrès réalisés ;
- Ancrer le PCAET dans une relation partenariale avec les habitant.e.s, les acteurs en transition et les acteurs engagés du territoire.

D'ici 2050 :

- Asseoir un nouveau modèle de développement, passer à l'échelle des projets innovants qui auront fait leurs preuves, massifier les solutions pertinentes, en s'appuyant sur le pouvoir d'agir citoyen et les dynamiques associatives du territoire pour réinventer l'action publique ;
- Agir en solidarité avec les Villes, la Métropole et les territoires voisins en matière de ressources et d'énergie ;
- Poursuivre une logique d'évaluation itérative permettant de questionner et d'améliorer en continu la politique climat-air-énergie du territoire.

STRATEGIE

AXE 1 : SOBRIETE ET JUSTICE SOCIALE

Une écologie au service des urgences climatiques et des urgences sociales.

EN MATIERE D'EMPREINTE CARBONE :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de - 40% d'ici 2030 et de - 75% d'ici 2050, sur la base des émissions de 2005.

Le PCAET vise -75% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 : un objectif d'atténuation aligné avec ceux des Etats et collectivités les plus engagés, qui affichent la neutralité carbone grâce à une compensation carbone¹ de 25 % de leurs émissions de gaz à effet de serre.

-75% d'émissions représente un objectif très ambitieux, et un défi pour les acteurs de notre territoire bâtisseur, qui s'est engagé à construire 4200 logements par an, à accueillir 7 gares du Grand Paris Express, le village olympique et le centre aquatique olympique, compte plusieurs ZAC et souhaite rester une terre d'accueil. La densité du territoire pose un véritable défi pour une compensation carbone locale. Aussi, ne pas s'engager sur la neutralité répond à un principe de sincérité.

Plaine Commune ne dispose pas actuellement d'une stratégie de compensation carbone et souhaite qu'elle reste une mesure de dernier recours : elle ne doit pas précéder les mesures d'évitement et de réduction des émissions. La sobriété reste la priorité du territoire.

Aujourd'hui Plaine Commune n'est pas suffisamment outillé pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre évitées ou réduites sur son territoire. Jusqu'à présent, Plaine Commune a souhaité concentrer ses moyens sur l'action plutôt que sur le chiffrage du bilan carbone. Partant du diagnostic territorial, Plaine Commune connaît et agit sur les leviers de réduction de son empreinte carbone et d'atténuation. Ainsi Plaine Commune travaille déjà à la neutralité à travers l'expérimentation de projets neutres en carbone, par exemple autour de la réserve C1 (parc à Epinay-sur-Seine, canal Saint Denis).

Conscient des attentes formulées par plusieurs habitant.e.s, collectifs et entreprises du territoire au cours de la consultation publique, Plaine Commune s'engage à travailler sur le sujet de la neutralité carbone à horizon 2050 à travers :

- **La réalisation d'un Bilan carbone à mi-parcours du PCAET (2023) pour travailler sur des données objectives au regard de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici à 2050 ;**
- **L'élaboration d'une politique de compensation carbone locale, endogène et profitable aux habitant.e.s, aux côtés de la MGP et de Paris 2024, et en lien avec les acteurs du territoire. Elle pourrait être mise au cœur des réunions du Comité de suivi citoyen du PCAET ;**
- **La remise en débat de la question de la neutralité carbone en 2023, à mi-parcours du PCAET, sur la base de ces travaux.**

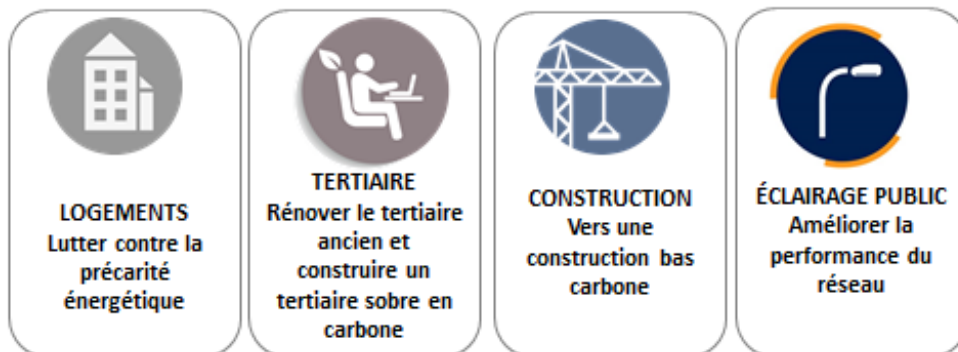
¹ Compensation carbone : Ensemble des mesures financières ou techniques permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qui sont dues à une activité spécifique et n'ont pu être évitées ou limitées.

EN MATIERE DE MAITRISE DE CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE :

Réduire les consommations d'énergie finale de 20% à horizon 2030, et de 40% à horizon 2050 sur la base des consommations de 2005.

Dans son premier Plan Climat (2010-2020), Plaine Commune se fixait l'objectif de réduire de 16 % les consommations d'énergie sur le territoire. Aujourd'hui, les trajectoires supra territoriales se fixent l'objectif de diviser au moins par deux la consommation d'énergie finale à horizon 2050.

Entre 2005 et 2015, les consommations d'énergie ont baissé de 7% sur le territoire métropolitain². Le territoire de Plaine Commune fait preuve de volontarisme pour mettre en œuvre d'importants projets de rénovation avec des gains énergétiques associés (40% d'efficacité énergétique suscitée par les travaux de rénovation par logement, ANRU I et II). La Convention qualité construction neuve impose une performance de RT2012 -10% pour le logement privé et une relation partenariale est développée avec les bailleurs sociaux, véritables atout pour la transition énergétique. En effet, les logements sociaux représentent 40% des logements du territoire. Les trois-quarts de ces logements sont gérés par cinq bailleurs, qui s'appuient sur une approche de long terme et ont les moyens de peser massivement en faveur de la transition.



² Source : PCAEM

AXE 2 : RESILIENCE

Un territoire qui se prépare et protège ses habitant.e.s contre les impacts du changement climatique.

CAP STRATEGIQUE

Promouvoir et construire collectivement un autre modèle urbain adapté aux changements climatiques, riche en travail, sensible à la biodiversité en inventant de nouvelles formes de coopération entre collectivités, société civile et entreprises.

Cet objectif découle de la Résolution d'engagements pour le climat de 2015.

En matière d'aménagement et de construction, Plaine Commune garantit la cohérence d'ensemble des projets urbains. Au quotidien, il s'agit de traduire dans l'espace le projet de territoire avec un souci permanent de qualité en veillant à intégrer systématiquement l'écologie urbaine.

En 2013, les élu.e.s de Plaine Commune ont adopté à l'unanimité un **Référentiel d'(a)ménagement soutenable**. Ce document de référence accompagne élu.e.s et aménageurs pour mieux prendre en compte les enjeux d'écologie urbaine dans les projets menés. Il comporte des engagements pour une ville durable et une méthodologie pour concevoir un projet en intégrant la dimension environnementale dès les premières études urbaines.

Plaine Commune a réalisé en 2014 un diagnostic de vulnérabilité du territoire de Plaine Commune au changement climatique, suivi d'un cahier de recommandations en 2015. Ces recommandations ont guidé l'adoption de cette priorité stratégique dans le PCAET, également reprise dans le PLUi. L'objectif est d'évoluer collectivement vers un nouveau modèle d'aménagement plus soutenable, de valoriser les ressources endogènes du territoire et d'augmenter sa résilience face aux changements climatiques.

Pour opérer la bascule vers un nouveau modèle urbain, le PCAET vise à mettre à jour ces outils et à généraliser leur déclinaison opérationnelle à tous les échelons ; à renforcer la résilience du territoire en s'appuyant sur le PLUi, la trame verte et bleue et le développement de l'agriculture urbaine ; et à agir à très court terme, à travers un Plan d'urgence adaptation au changement climatique pour répondre rapidement aux impacts du changement climatique sur nos habitant.e.s.



AXE 3: AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE.

Un territoire qui protège ses populations contre la pollution de l'air.

CAP STRATEGIQUE

Ramener les concentrations de polluants atmosphériques sous les seuils réglementaires.

Dorénavant intégrées au Plan Climat et au regard de l'enjeu sanitaire, les actions en faveur de la qualité de l'air prennent une place stratégique sur le territoire de Plaine Commune. Un territoire particulièrement pollué, notamment de par sa proximité de Paris et le poids des infrastructures routières qui le traversent.

Comptant de nombreuses infrastructures routières lourdes (A1, A86, ex-RN1, RN2, Boulevard périphérique en frange, etc.), le territoire de Plaine Commune est touché par des niveaux très élevés de pollution, avec d'importants dépassements des valeurs limites annuelles pour les dioxydes d'azote et les PM10 aux abords des axes routiers cités plus haut. D'après AIRPARIF (données 2015), on relève 84 µg/m³ en valeur moyenne annuelle pour la station située à Saint-Denis à proximité de l'A1 et de l'A86 ; et 59 µg/m³ valeur moyenne annuelle en NO₂ pour la station sur l'ex RN2 à Aubervilliers, alors que le seuil est fixé à 40 µg/m³.

Pour les PM10, alors que le nombre de dépassements autorisés est de 35, on sait que la valeur limite journalière est dépassée respectivement 66 et 42 fois pour les stations de proximité au trafic de l'A1/A86 et la station de proximité au trafic de l'ex RN2.

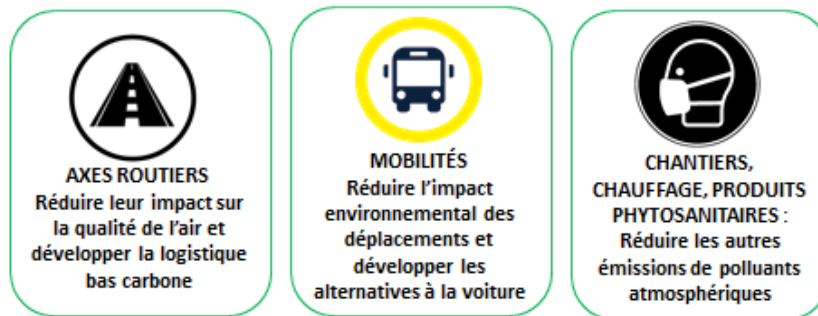
Le trafic routier représente plus de 30 % des émissions de particules en Seine-Saint-Denis en 2013, d'après Airparif, et plus de la moitié des émissions de GES d'après le Bilan carbone réalisé en 2008 par Plaine Commune. 26% des émissions de particules sur le territoire de Plaine Commune proviennent des chantiers du BTP. Ce chiffre devrait augmenter au vu des nombreux chantiers à venir.

43 % des ménages de Plaine Commune n'ont pas de voiture, selon l'EGT 2010. La population est donc largement captive des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Corollaire de cette faible motorisation et de la desserte satisfaisante du sud du territoire surtout, 46 % de la population est abonnée aux transports collectifs.³ 26 % des émissions de particules sur le territoire de Plaine Commune proviennent des chantiers du BTP et ce chiffre devrait augmenter au vu des nombreux chantiers à venir.

³ Source : Plan local de déplacements de Plaine Commune 2016-2020

L'objectif est de ramener les concentrations de polluants atmosphériques sous les seuils réglementaires, notamment :

- Dioxyde d'azote (NO₂): moyenne annuelle de 40 µg/m³.
- Particules fines de diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres (PM₁₀) : moyenne annuelle de 40 µg/m³



AXE 4 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE.

Un territoire qui valorise ses ressources, favorise la création d'emplois et d'activités économiques.

Le diagnostic du PCAET souligne la très faible résilience d'un territoire fortement dépendant des ressources extérieures, notamment en matière alimentaire, énergétique et en matériaux. Le PCAET vise à renforcer la résilience du territoire en valorisant ses ressources, en développant les boucles locales, en créant localement de la valeur pour une transition écologique endogène, ancrée dans les savoir-faire et le tissu économique local, riche en création d'activités et en emploi.



DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES :

Atteindre 10 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire à horizon 2030, soit un facteur 4 par rapport à la situation actuelle ; et 30 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable à horizon 2050.

Dans son premier Plan Climat (2010-2020), Plaine Commune se fixait l'objectif d'atteindre 4% d'ENR&R dans l'énergie finale consommée d'ici à 2020. En 2015, 2,5% de l'énergie finale consommée est produite par des sources renouvelables. C'est cinq fois plus qu'en 2005, mais c'est encore peu.

La chaleur renouvelable compte pour 95% de l'énergie renouvelable produite localement : les réseaux de chaleur sont donc un atout majeur pour le développement des ENR&R, et prévoient des extensions qui amèneront une augmentation de la production locale d'énergie renouvelable par géothermie et biomasse. Le dynamisme du secteur (méthanisation, carburants alternatifs, géothermie, photovoltaïque, etc.) et l'émergence d'une coopérative citoyenne d'énergies

renouvelables laissent à présager un fort développement dans les années à venir. Plaine Commune souhaite être proactif en se dotant d'une stratégie de développement des ENR&R sur son territoire.

Cette tendance sera soutenue par la future réglementation environnementale, qui incitera fortement à la production d'énergie renouvelable sur site. La réduction des consommations énergétiques du territoire augmentera mécaniquement la part relative des ENR&R dans le mix énergétique.



DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE :

Vers un territoire Zéro déchet

Le territoire de Plaine Commune est fortement consommateur de ressources : 1,3 millions de tonnes de matériaux de construction entrent et sortent chaque année du territoire.

L'objectif est de fonctionner en boucle fermée en permettant à ces matériaux d'être réemployés, valorisés, voire recyclés au plus près de leur site de déconstruction. La dynamique est bien engagée et doit maintenant se concrétiser par la mise en œuvre d'une plateforme physique d'échange de matériaux.

Au-delà du BTP, Plaine Commune agit auprès des ménages, des publics scolaires, des professionnels et des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le but de prévenir et réduire la production de déchets d'une part ; et d'accompagner l'émergence d'une filière de collecte, tri et valorisation de ces déchets d'autre part.

AXE 5 : TRANSITION COLLABORATIVE ET PARTAGEE.

Un territoire qui innove et construit collectivement un nouveau modèle.

« Tous acteurs, tous capables », pourrait résumer l'esprit dans lequel Plaine Commune entend coopérer avec l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire pour porter collectivement la transition écologique et sociale.

Considérant que seule l'alliance des collectivités, des acteurs du territoire et de la société civile permettra d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux, Plaine Commune construit des partenariats beaucoup plus forts dans le cadre de ce nouveau PCAET, afin de fédérer l'ensemble des institutions, collectifs et individus susceptibles d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, Plaine Commune recherche une plus grande articulation avec l'action communale, interpelle l'ensemble des services publics en particulier dans le domaine de l'action sociale, renforce les partenariats avec les bailleurs sociaux, les logements sociaux représentant un atout pour la transition énergétique, impose des prescriptions environnementales à ses partenaires privés, noue des liens avec les acteurs de l'éducation de le réseau des médiathèques.

Ainsi plusieurs dispositifs permettent aux acteurs associatifs, entreprises et citoyens du territoire, de s'engager et d'agir faveur d'un avenir plus sobre en énergie, en ressources naturelles, et plus intense en coopérations : appels à projets Terre d'Avenir, Tandem, Economie sociale et solidaire ; Charte entreprises-territoire (volet environnemental) ; Résolution d'engagements communs pour le climat ; convention de performance énergétique avec les bailleurs sociaux... D'autres formes de coopérations se tissent entre Plaine Commune et les acteurs économiques du territoire autour de projets communs à forte ambition écologique, tels que le projet métabolisme urbain ou le démonstrateur industriel pour la ville durable Rêve de Scènes urbaines.

Plaine Commune se fixe deux caps pour faire fructifier ces coopérations :

CAP STRATEGIQUE

- Faire grandir le réseau « Terre d'Avenir – Acteurs de la transition », et le réseau des signataires de la Résolution d'engagements pour le climat.
- Mesurer et rendre compte annuellement, avec l'ensemble des signataires de la Résolution d'engagements communs pour le climat, des efforts engagés dans la lutte contre le changement climatique.



NB : Les caps chiffrés présentés dans cette stratégie répondent à l'obligation réglementaire du Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial. Ils fixent un cap pour entraîner les acteurs du territoire. Ils sont à la fois compatibles avec les trajectoires supranationales, et adaptés au contexte territorial. Ces chiffres pourront être consolidés et complétés dans le cadre du suivi-évaluation du Plan Climat et de la démarche de labellisation Cit'ergie.

2- PROGRAMME D' ACTIONS 2020-2026

Synthèse du Programme d'action du PCAET 2020-2026 de Plaine Commune

AXE 1 : SOBRIETE ET JUSTICE SOCIALE

Une écologie au service des urgences climatiques et des urgences sociales

LOGEMENTS

ACTION 1 : Prévention de la dégradation des logements dans le parc privé

ACTION 2 : Lutte préventive contre la précarité énergétique

ACTION 3 : Amélioration de la performance énergétique du parc de logements neufs

ACTION 4 : Accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés existants

ACTION 5 : Amélioration de la performance énergétique des logements sociaux via des partenariats avec les bailleurs

TERTIAIRE

ACTION 6 : Maîtrise des consommations & efficacité énergétique du patrimoine bâti de Plaine Commune

ACTION 7 : Des bâtiments tertiaires plus performants sur le plan énergétique

CONSTRUCTION BAS CARBONE

ACTION 8 : Réduction de l'empreinte carbone de la construction

ECLAIRAGE PUBLIC

ACTION 9 : Rénovation de 60 km de réseau et remplacement des sources énergivores

ACTION 10 : Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur aménagement lumière

AXE 2: RESILIENCE

Un territoire qui se prépare et protège ses populations contre les impacts du changement climatique

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTION 11 : Des espaces publics mieux adaptés aux impacts du changement climatique

ACTION 12 : Adoption d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique

(A)MENAGEMENT SOUTENABLE

ACTION 13 : Un Plan local d'urbanisme intercommunal à haute exigence environnementale

ACTION 14 : Des projets d'(a)ménagement et de rénovation urbaine soutenables

ACTION 15 : Révision des documents cadres pour augmenter la prise en compte des enjeux écologiques

NATURE EN VILLE

ACTION 16 : La trame verte et bleue pour s'adapter au changement climatique

ACTION 17 : Mise en œuvre d'un Plan de gestion estivale

ACTION 18 : Définition et lancement d'une politique locale de l'eau

ACTION 19 : Une politique de développement de l'arbre sur le territoire de Plaine Commune

AGRICULTURE URBAINE

ACTION 20 : Développement d'une agriculture urbaine sobre en carbone, riche en biodiversité et en lien social

AXE 3: AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

Un territoire qui protège ses populations contre la pollution de l'air

AXES ROUTIERS

ACTION 21 : Réduction des nuisances de l'autoroute A1, l'un des axes routiers très émetteurs de polluants

ACTION 22 : Accompagnement de la Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine pour une meilleure qualité de l'air

ACTION 23 : Développement du fret par voies fluviales sur le canal Saint-Denis et la Seine

ACTION 24 : Une stratégie pour le développement de la logistique urbaine bas carbone à Plaine Commune

URBANISME

ACTION 25 : Un urbanisme qui limite l'exposition des habitant.e.s aux pollutions atmosphériques

MOBILITES

ACTION 26 : Un nouveau Plan local des déplacements

ACTION 27 : 70% des itinéraires principaux rendus cyclables d'ici à 2024

ACTION 28 : Déploiement des consignes vélos sécurisées

ACTION 29 : Un territoire mieux adapté à la marche

ACTION 30 : Accompagnement de la construction du réseau Grand Paris Express
ACTION 31 : Renforcement de la performance et de l'attractivité du réseau de bus

CHANTIERS, CHAUFFAGE

ACTION 32 : Généralisation des Chantiers propres pour limiter les émissions de poussière
ACTION 33 : Remplacement des installations de chauffage fortement émettrices par des équipements moins polluants

AXE 4 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Un territoire qui valorise ses ressources, favorise la création d'emplois et d'activités économiques

ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

ACTION 34 : Etude de planification énergétique et définition d'une stratégie de développement des ENR&R sur le territoire
ACTION 35 : Soutien au développement de la production citoyenne d'énergies renouvelables - Plaine Energie citoyenne
ACTION 36 : Extension et classement du réseau de chaleur urbain
ACTION 37 : Augmentation de la production d'énergie renouvelable
ACTION 38 : Renforcement de l'efficacité du réseau de chaleur par l'optimisation du stockage
ACTION 39 : Etude et expérimentation : production de froid en réseau, récupération de chaleur

ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 40 : Sensibilisation de 60 000 foyers à la prévention et au tri des déchets
ACTION 41 : Développement du compostage domestique à Plaine Commune
ACTION 42 : Réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire
ACTION 43 : Développement des ressourceries sur le territoire
ACTION 44 : Expérimentation à grande échelle d'une démarche d'économie circulaire dans le domaine du BTP
ACTION 45 : Collecte, recyclage et valorisation des cagettes et des cartons
ACTION 46 : Définition d'un système optimisé de collecte des déchets alimentaires avec le SYCTOM
ACTION 47 : Accompagnement des initiatives de valorisation des déchets organiques

AXE 5 : TRANSITION COLLABORATIVE ET PARTAGEE

Un territoire qui innove et construit collectivement un nouveau modèle.

EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

ACTION 49 : Un programme d'actions annuel « écoresponsable » pour l'administration
ACTION 50 : Un Plan mobilité pour les 2 400 agents à Plaine Commune et l'expérimentation du télétravail
ACTION 51 : Vers un parc de véhicules moins polluants à Plaine Commune
ACTION 52 : Montée en compétence des agents territoriaux
ACTION 53 : Mesure des progrès pour guider l'action : suivi et évaluation et outils de mesures partagés

COOPERATION ET GOUVERNANCE

ACTION 54 : Mobilisation des acteurs du territoire via la Résolution d'engagements communs pour le climat
ACTION 55 : Soutien actif de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune
ACTION 56 : De nouvelles formes de coopération avec les associations, les habitant.e.s et les usagers pour construire la ville de demain
ACTION 57 : Développement du réseau des Sentinelles du climat
ACTION 58 : Animation du réseau des villes pour une action coordonnée et renforcée
ACTION 59 : Contribution à la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Métropolitain
ACTION 60 : Participation à la « COP93 – transition écologique en Seine-Saint-Denis »

MOBILISATION COLLECTIVE

ACTION 61 : Accompagnement des acteurs économiques dans la transition écologique
ACTION 62 : Mobilisation des entreprises en faveur du climat
ACTION 63 : « Rêve de Scènes Urbaines » : Expérimentations pour une ville sobre en carbone
ACTION 64 : Jeux PARIS 2024 : Suivi de l'ambition environnementale des Jeux Paris 2024, et diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble des projets

PREAMBULE

Le programme d'actions 2020-2026 vise à mettre en œuvre la stratégie du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. Il est porté par l'ensemble des directions et des délégations de la collectivité, le SMIREC et l'ALEC Plaine Commune. Les 64 actions sont dotées de pilotes et d'objectifs. Certaines s'inscrivent dans le prolongement du premier Plan Climat et viennent poursuivre ou renforcer les actions engagées. D'autres, ont émergé pour accélérer l'action ou répondre à des problématiques émergentes ; elles sont marquées du symbole **NOUVEAU**.

Certaines actions sont déjà opérationnelles ; d'autres, relèvent davantage d'un cadre de référence stratégique et leur degré de définition sera poursuivi dans la mise en œuvre du PCAET. Elles sont indiquées par le symbole :



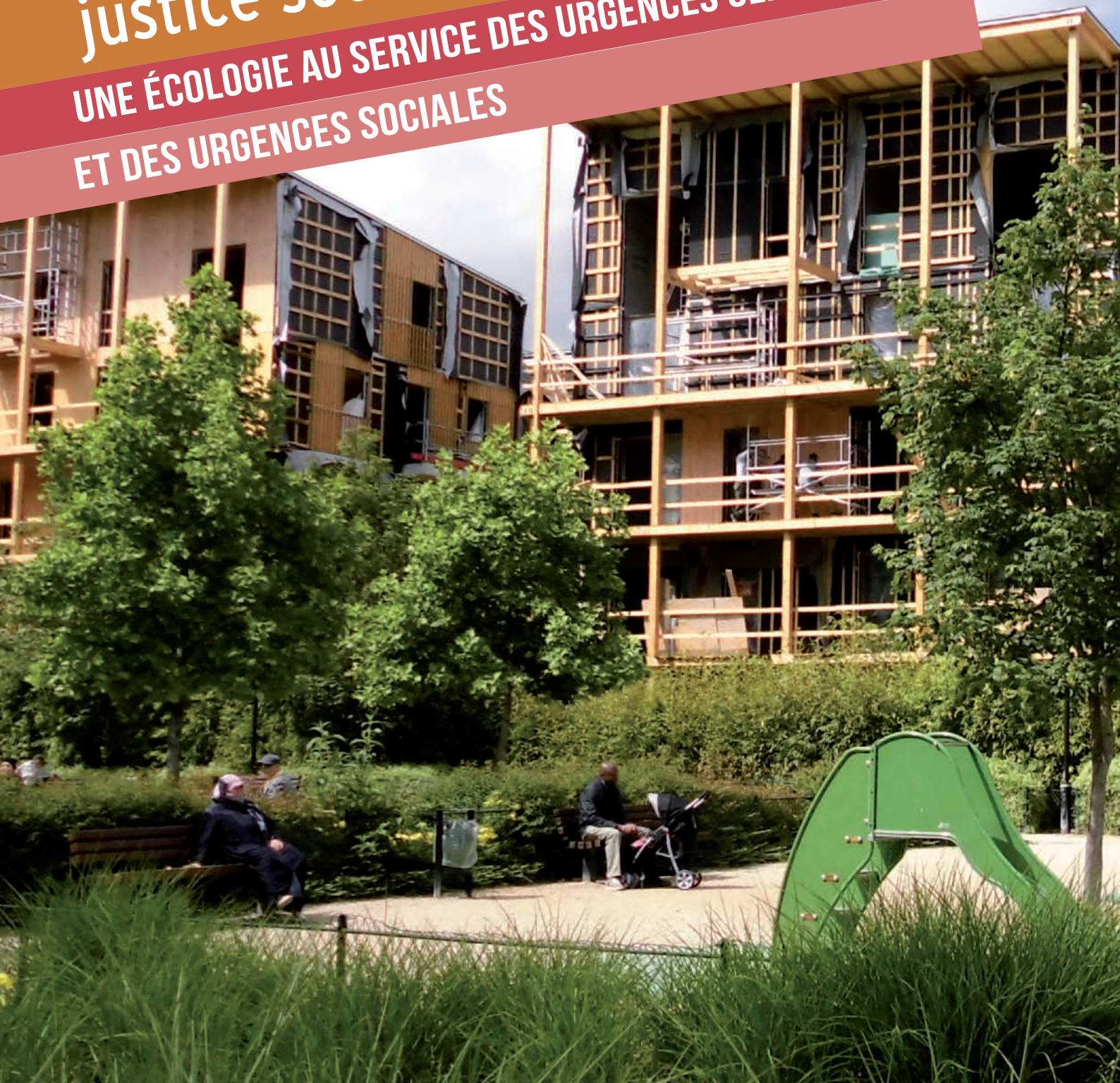
En complément de ce programme d'actions, Plaine Commune travaille à l'identification de mesures d'urgence à placer en haut de l'agenda politique afin de mobiliser l'ensemble des services et des acteurs du territoire dès 2020-2021 : mise en œuvre d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique, + de nature en ville, + de vélo et de marche, mise en place d'une plateforme des déchets du BTP, lutte préventive contre la précarité énergétique... Ces mesures ne dupliquent pas le programme d'actions mais permettront de prioriser afin d'accélérer l'action de Plaine Commune et de donner à voir l'action publique aux habitant.e.s.

Elles font écho aux riches contributions reçues à travers la consultation publique du PCAET et la rencontre des signataires de la Résolution d'engagements communs pour le climat, qui ont eu lieu en janvier-février 2020. L'élaboration de ces mesures prioritaires s'appuiera sur les priorités des habitant.e.s et acteurs du territoire. Elle sera partagée lors du premier Comité de suivi climat air énergie.

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026

Axe 1 : Sobriété et justice sociale

UNE ÉCOLOGIE AU SERVICE DES URGENCES CLIMATIQUES
ET DES URGENCES SOCIALES



AXE 1 : SOBRIETE ET JUSTICE SOCIALE

Une écologie au service des urgences climatiques et des urgences sociales

Plaine Commune compte environ 181 400 logements, dont 64 % ont été construits avant 1975.⁴ Ces logements anciens totalisent 80% des consommations d'énergie du secteur résidentiel, soit ¼ des émissions de Plaine Commune en 2005. Ils constituent le gisement à traiter en priorité, avec une double approche écologique et sociale : réduire les émissions de gaz à effet de serre et les factures d'énergie des habitant.e.s.

En complément de ces efforts de rénovation, Plaine Commune met en place une approche préventive en appui aux copropriétés, qui vise à éviter la dégradation de l'habitat. Cette action doit à terme s'appuyer sur l'Observatoire des copropriétés en cours de création à Plaine Commune et en lien avec les partenaires concernés (ALEC, Veolia Eau Solidaire...).

Le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 prévoit la construction de 4200 logements neufs par an. Cela représente un taux de renouvellement de plus de 2% par an. La construction neuve constitue donc un secteur important pour Plaine Commune. Elle est réglementée par la RT2012 et bientôt par la réglementation environnementale (RE 2020). Consciente de l'importance de son parc de logements, Plaine Commune vise l'amélioration des performances réelles des bâtiments à travers sa charte qualité construction neuve, qui fixe un objectif de RT 2012-10%, afin de réduire sa consommation énergétique globale. Plaine Commune anticipe également l'arrivée de la future réglementation en préfigurant une feuille de route sur la construction bas carbone.

⁴ FILOCOM 2015

1.1 Logements : lutter contre la précarité énergétique et inscrire le parc de logements dans la transition écologique

1.1.1 Lutte préventive contre la précarité énergétique

L'Observatoire National de la Précarité Energétique estime en 2018 qu'un foyer sur cinq, soit 6,7 millions de personnes, éprouve des difficultés à faire face à ses factures d'énergie. Le chiffre est bien plus élevé sur notre territoire où se conjuguent bas revenus et habitat dégradé : 37,5 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté⁵ ; et le parc privé potentiellement indigne est en nette diminution, il représente toujours 17% du parc privé, dont 48% des logements datent d'avant 1948.

Avec 10 000 dossiers par an pour le Fonds solidarité énergie et environ 50% des ayant droits qui ne font pas appel au fonds auxquels ils auraient droit, Plaine Commune représente un des territoires les plus concernés par la précarité énergétique en Ile-de-France. De plus, avec l'augmentation du coût des énergies, le sujet est particulièrement préoccupant et la précarité continue d'augmenter.

ACTION 1 : Prévention de la dégradation des logements dans le parc privé

Objectif : un dispositif préventif pour limiter la précarité énergétique des ménages dans le parc privé

Plaine Commune cherche à anticiper les difficultés et prévenir la dégradation des logements et/ou des immeubles, en déployant un dispositif préventif dans le secteur résidentiel diffus ou dans les quartiers en fin d'opérations programmées (OPAH, PDS, POPAC, autres).

Les unités territoriales de Plaine Commune organisent régulièrement des actions de sensibilisation visant à l'amélioration de l'habitat privé et la réduction du reste à charge pour les habitant.e.s. Ainsi elles informent et accompagnent les habitant.e.s vers l'amélioration de la performance énergétique du bâti à travers des ateliers, des forums de la copropriété, des formations, des actions de sensibilisation sur les consommations d'eau. Dans ce cadre Plaine Commune noue des partenariats avec des acteurs comme Eau solidaire et les associations du territoire (PPV, La croix rouge insertion LOGIS Cité...) pour mener des animations en pied d'immeuble, réaliser des visites et installer des kits d'économie d'eau.

Or, bon nombre d'habitant.e.s ne font toujours pas appel aux aides auxquels ils auraient droit pour payer leurs factures d'énergie – comme le Fonds de Solidarité de Veolia, attribué aux CCAS et perçu par les usagers. Un signe que les habitant.e.s ne sont pas suffisamment informé.e.s des aides existantes.

Afin de mieux faire connaître auprès des syndics les dispositifs d'aides financières, Plaine Commune se fixe l'objectif de :

- Renforcer la coopération avec les acteurs spécialisés du territoire (ALEC, Eau Solidaire Veolia...), en les associant aux événements organisés autour des copropriétés ;
- Renforcer la sensibilisation et l'information à travers les ateliers conduits par les opérateurs, afin de mieux sensibiliser les copropriétaires aux économies d'énergies et d'eau et aux travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâti ;

⁵ Insee, 2016

- Organiser deux formations par an sur ces thématiques, en augmentant la fréquence si besoin ;
- Poursuivre et amplifier les démarches globales de sensibilisation en imaginant d'autres formats tels que les balades thermiques ;
- Poursuivre l'organisation de forums de la copropriété dans les villes du territoire et éventuellement les faire évoluer vers un forum intercommunal intégrant la question de la lutte contre la précarité énergétique ;
- Renforcer, en lien avec les dispositifs existants et l'Observatoire des copropriétés en cours de construction, les partenariats pour développer des outils de type préventif (distribution de kits éco-logis...) et mieux orienter les copropriétaires vers des solutions adaptés à leurs projets.

Pilote : Direction de l'habitat

ACTION 2 : Lutte préventive contre la précarité énergétique **NOUVEAU**

Objectif : une plateforme pour lutter efficacement contre la précarité énergétique en ciblant les 16000 ménages concernés par des demandes de dossiers Fonds de solidarité énergie

A Plaine Commune, on recense en 2018 environ 16000 demandes de dossiers auprès du Fonds de solidarité énergie et 4000 demandes de coupure. La précarité énergétique est un enjeu de santé publique. C'est un sujet complexe faisant intervenir un grand nombre d'acteurs. Le chef de file est le Département. Les Villes, via leurs services sociaux, montent des coordinations municipales dédiées. Des entreprises publiques et privées se saisissent du sujet et mènent des actions sur leur champ de compétences. Plaine Commune a confié à l'ALEC la coordination de ces actions afin d'éviter le saupoudrage des aides et des interventions.

A travers la Plateforme, l'ALEC rencontre et rassemble tous les acteurs locaux concernés par la lutte contre la précarité énergétique (secteur social, logement, énergie, opérateurs de copropriétés en difficulté). La plateforme et les dispositifs existants vont monter en puissance en vue d'intervenir sur :

1. L'identification des ménages : réalisation d'une cartographie de la précarité énergétique, amélioration de la coordination des acteurs au niveau municipal
2. Le diagnostic des situations : développement puis déploiement d'un dispositif pérenne de visites à domicile avec diagnostic sociotechnique, à hauteur de 100 visites par an pour sortir les foyers de la précarité énergétique
3. La mise en œuvre de solutions adaptées : par exemple l'extension de la nouvelle aide du SMIREC aux copropriétés, la mobilisation du fonds d'aide CCAS (fonds de solidarité énergie, eau solidaire)

Au terme de deux années d'expérimentation et de retour d'expériences, l'ALEC proposera un dispositif pour lutter efficacement contre la précarité énergétique par une approche intercommunale. Le Plan Climat vise à mettre en place une coordination entre le service habitat de Plaine Commune l'ALEC et les autres services concernés.

L'ALEC collabore avec différents partenaires pour des projets de visites à domicile et diagnostics à domicile, et collabore avec l'école d'ingénieurs Sup Galilée Paris 13 sur un projet de recherche. Le financement de l'Agence régionale de santé permettra de développer les visites de conseillers

médicaux en environnement intérieur dans le projet de visite de diagnostic à domicile à Epinay-sur-Seine et sur L'Île-Saint-Denis.

Pilote : Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune

1.1.2 Logements privés : Soutien à la rénovation énergétique et prescription pour l'amélioration de la performance énergétique des logements neufs

Le secteur résidentiel – gaz de ville et électricité – est le principal consommateur d'énergie sur le territoire. A eux seuls, les logements construits avant 1975 (dont ceux rénovés) représentent près de 80% des consommations d'énergie du secteur résidentiel. Les maisons individuelles, du fait de leur très forte consommation de chauffage, totalisent environ 20% de la consommation d'énergie alors qu'elles ne représentent que 10% de l'ensemble du parc de logement. Les appartements d'avant 1975 (65% du parc de logements) constituent un fort enjeu.

ACTION 3 : Amélioration de la performance énergétique du parc de logements neufs

Objectif : des logements neufs plus performants que la réglementation : RT 2012-10%, jusqu'à l'adoption de la nouvelle réglementation

Depuis 2006, Plaine Commune s'appuie sur sa charte qualité construction neuve pour garantir la production de logements de qualité (tailles des logements et des copropriétés, confort d'usage et santé, performances énergétiques, cycle de vie des matériaux, etc.) tout en maintenant des prix accessibles. La convention est un outil de dialogue avec les promoteurs privés : l'instruction des permis de construire représente un moment clé pour s'assurer que ces exigences sont bien respectées.

Révisée en 2016, la nouvelle Convention renforce notamment la prescription des performances énergétiques et demande aux promoteurs de livrer des logements plus performants que les exigences règlementaires (RT2012 -10%).

En s'appuyant sur l'étude des performances énergétiques des bâtiments neufs livrés à Plaine Commune (réalisée en 2018), des retours d'expériences et la nouvelle réglementation, Plaine Commune révisera sa Convention. Toujours moteur, Plaine Commune continuera à garantir le niveau d'exigences environnementales pour inscrire encore plus fortement le parc privé et les professionnels dans la transition écologique.

Pilote : Direction de l'habitat

ACTION 4 : Accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés existants NOUVEAU

Objectif : pousser à la rénovation des logements privés dans l'objectif de réduire la facture énergétique

Le Plan Climat Air Energie Territorial ambitionne d'accélérer la rénovation des logements existants, à travers plusieurs leviers :

- **Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, plans de sauvegarde, le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), les missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage de copropriétés (AMO) , opérations du Nouveau Programme**

National de Rénovation urbaine insalubrité Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen-Sur Seine) pour lesquels des opérateurs de l'habitat ou aménageurs sont mobilisés pour communiquer, et/ ou conseiller, et /ou aider au montage des dossiers de financements des projets d'amélioration énergétique des logements privés.

- **50 % du Fonds d'intervention quartier – FIQ** (soit 625 000 € / an) dédié à des travaux de rénovation énergétique pour des propriétaires occupants modestes. L'atteinte d'une étiquette énergétique C voire D conditionne l'octroi de l'aide financière de Plaine Commune aux propriétaires bailleurs.
- Les UT Habitat sont sollicitées régulièrement pour des conseils/informations sur les travaux de rénovation en copropriété qui selon les caractéristiques de la copropriété, permet d'orienter vers un accompagnement léger/lourd, vers l'ALEC, l'ANAH, des formations etc.
- L'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune propose un accompagnement personnalisé aux copropriétés et est le référent territorial de la plateforme de la rénovation énergétique en copropriété CoachCopro®. L'ALEC conseille les propriétaires de maisons individuelles, en lien avec la plateforme locale de la rénovation énergétique Pass' Réno Habitat 93 - trait d'union entre particuliers et professionnels - : conseils techniques et financiers, intervention dans les assemblées générales, aide à la compréhension des discours des professionnels...
- **L'expérimentation des rénovations basse consommation en copropriétés dans des quartiers populaires**, dans le cadre du Programme Investissement d'Avenir – Ville de demain – Ecocité II. Cette expérimentation menée à l'échelle de 4 copropriétés (384 logements) est accompagnée **d'une instrumentation des logements rénovés** afin de mesurer les économies réellement réalisées.

Pilotes : Direction de l'habitat et Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune

1.1.3 Logements sociaux, un atout pour la transition énergétique : des partenariats renforcés avec les bailleurs

Le parc de logement social représente près de la moitié des logements du territoire (48,3 %). 61% de ces logements sont gérés par cinq bailleurs.⁶ Parce qu'ils gèrent une part importante des logements du territoire, et qu'ils s'appuient sur une approche de long terme (gestion, entretien et rénovation des bâtiments), ils ont les moyens de peser massivement en faveur de la transition. Ainsi, 11 000 logements sociaux ont été rénovés depuis 2007. Plaine Commune s'appuie sur une approche partenariale avec les bailleurs pour accélérer la transition.

ACTION 5 : Amélioration de performance énergétique des logements sociaux via des partenariats avec les bailleurs

Objectif : 10 000 logements sociaux rénovés, et les principaux bailleurs sociaux du territoire engagés pour améliorer la performance énergétique globale de leur patrimoine.

Les bailleurs sociaux sont des atouts pour la transition énergétique du territoire. Plaine Commune noue des partenariats avec les principaux bailleurs afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux. L'ALEC peut jouer un rôle d'accompagnement stratégique des bailleurs.

Deux Conventions bilatérales ont été signées entre Plaine Commune deux des principaux bailleurs, Plaine Commune Habitat (18 000 logements) et Seine-Saint-Denis Habitat (10 100 logements sur le territoire). La convention bilatérale définit, pour chaque bailleur, une stratégie globale d'amélioration du patrimoine en neuf comme en réhabilitation notamment sur des objectifs de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique, et encourage à l'expérimentation (bâtiment passif, à énergie positive, bas carbone...). Ces Conventions, élaborées et signées par les deux parties, servent ensuite de documents d'analyse pour l'octroi des garanties d'emprunt aux bailleurs. Elles constituent une première étape vers l'atteinte des objectifs élevés de la prochaine réglementation. Ces conventions seront poursuivies pourront être élargies à d'autres sujets telles que l'empreinte carbone du bâti, le confort d'été...

De plus, dans le cadre de la première phase opérationnelle des financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine et des 14 Nouveaux Projets de de Rénovation Urbaine, les bailleurs sociaux bénéficient de financements pour la réhabilitation de leur patrimoine et Plaine Commune encourage la sobriété et l'efficacité énergétique des projets.

Pilotes : Direction de l'habitat et Direction de la rénovation urbaine

1.2 Tertiaire : Rénover le tertiaire ancien et construire un tertiaire sobre en carbone

Sur le territoire de Plaine Commune, les bâtiments tertiaires émettent environ 183 686 tonnes de CO₂ soit 10% du bilan carbone global du territoire, et consomment 1 334 814 MWh d'énergie soit 1/5 des consommations énergétiques du territoire. Les bâtiments publics représentent 1/3 des émissions des

⁶ Plaine Commune Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, l'OPH d'Aubervilliers, SEQENS et la SEMISO

bâtiments tertiaires. La publication du décret tertiaire au 1^{er} octobre 2019 s'annonce comme un accélérateur de la rénovation énergétique de ces bâtiments.

ACTION 6 : Maîtrise des consommations & efficacité énergétique du patrimoine bâti de Plaine Commune

Objectif : adoption et lancement d'une stratégie d'efficacité énergétique

Le parc immobilier de Plaine Commune est composé de 108 bâtiments répartis sur 82 sites. La grande majorité de ces locaux n'est pas récente et n'est pas équipée de système de régulation du chauffage performant. Beaucoup de ces locaux sont chauffés par des installations vieillissantes. Le budget consacré chaque année aux consommations (électricité, chauffage et eau) dépasse les 1 400 000€.

Plaine Commune s'engage dans la performance énergétique de ses bâtiments territoriaux. Pour ce faire, Plaine Commune :

- recrute une économiste de flux afin de mettre en place et piloter un système de suivi et d'optimisation des consommations et des contrats,
- réalise un état des lieux et une cartographie des bâtiments en vue de cibler les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine,
- assure l'accompagnement technique dans la réalisation des travaux et la sensibilisation des usagers.

Pour agir massivement et rapidement, Plaine Commune intervient sur les bâtiments les plus énergivores.

Parallèlement, un affichage des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre pourra être réalisé (réglementaire pour les Etablissements recevant du public de catégorie 1 à 4) afin de sensibiliser les usagers aux économies d'énergie.

Pilote : Direction des bâtiments et de la logistique

ACTION 7 : Des bâtiments tertiaires performants sur le plan énergétique

Objectifs : 100 % des nouveaux bâtiments tertiaires soumis aux ambitions écologiques de la nouvelle Convention qualité tertiaire à partir de 2022 ; 100% des bâtiments tertiaires existants de plus de 1.000 m2 engagés dans une démarche de rénovation énergétique en 2026

Pour encourager l'exemplarité environnementale des bâtiments tertiaires, Plaine Commune a adopté en 2013 une Charte qualité tertiaire instaurant un dialogue avec les promoteurs. Avec 2,3 millions de m² de bureaux et l'arrivée de Jeux Paris 2024, l'enjeu est de taille pour réduire l'empreinte carbone d'un des pôles tertiaires majeurs de la métropole. Dès 2020 Plaine Commune ambitionne de lancer la révision de la charte qualité tertiaire pour renforcer les exigences écologiques (performance énergétique, bâtiment bas carbone, approche bioclimatique, place du vélo, développement de l'agriculture urbaine et de la biodiversité, santé-environnement...) et développer des liens avec le réseau associatif des Acteurs de la transition écologique. L'EPT s'appuiera sur des projets tertiaires pilotes exemplaires en termes d'efficacité énergétique. La charte sera transcrite dans les documents réglementaires et appliquée à partir de 2022.

Pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires existants, Plaine Commune et l'ALEC, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris, mettent en place dès 2020 un plan d'actions pour sensibiliser, mobiliser et engager le secteur tertiaire à anticiper les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1.000 m² (40% en 2030 jusqu'à 60% en 2050).

Pilotes : Service Immobilier d'entreprise et ALEC avec l'appui de la Délégation à l'écologie urbaine

1.3 Vers une construction bas carbone

Pour faire face à l'épuisement des ressources et au changement climatique, les exigences environnementales dans le secteur du bâtiment sont de plus en plus fortes (performance énergétique et bas carbone, « reconnu garant de l'environnement »...). Pour rester sur le marché des nombreux travaux de construction et de rénovation, les entreprises du bâtiment doivent se former et augmenter leur qualification. L'enjeu est de taille pour les 4203 entreprises du bâtiment constituées à 96% de moins de 10 salariés.

ACTION 8 : Réduction de l'empreinte carbone de la construction NOUVEAU 

Objectif : 100% des projets d'aménagement inscrits dans une démarche bas carbone

Sur notre territoire bâtisseur, très dynamique, le secteur de la construction est responsable de 38% d'émissions de gaz à effet de serre. Le bois et l'ensemble des biomatériaux représentent un levier pour réduire sensiblement l'empreinte carbone de la construction.

Le Plan Climat 2010-2020 fixait un objectif de mise en chantier de 15 % de construction bois d'ici 2020 sur le territoire. L'objectif est de préciser la feuille de route pour basculer durablement vers un modèle de développement urbain plus sobre en carbone, confortable pour ses occupants et à prix maîtrisés. Cette feuille de route sur la construction bas carbone se met en place en activant différents leviers : mobilisation des aménageurs, des bailleurs sociaux et entreprises du territoire, formation professionnelle et insertion, développement d'une expertise, sensibilisation, retours d'expérience, expérimentations bas carbone et montée en compétence collective. Elle s'appuie également sur le projet « métabolisme urbain » de réemploi des matériaux de chantier issus du BTP, et sur les dynamiques en cours (arrivée de la future réglementation en environnementale 2020, Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 avec des ambitions fortes en la matière...).

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine. Directions associées : Direction de l'aménagement, Direction de l'habitat, Direction du développement économique, Direction de l'emploi et de l'insertion et l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune.

1.4 Rendre plus performant l'éclairage public

Le Bilan du premier Plan Climat estime que les consommations d'énergie de l'éclairage public ont baissé de 2% sur 5 ans, malgré l'augmentation constante du parc (4000 nouveaux points lumineux). La rénovation de l'éclairage public doit être poursuivie afin d'ancrer le territoire dans la sobriété énergétique.

ACTION 9 : Rénovation de 60 km de réseau et remplacement des sources énergivores

Objectif : 60 km d'éclairage rénovés d'ici 2025

Le parc éclairage public de Plaine Commune se compose de lampes à décharge et de lampes LED. Si les lampes à décharge représentent aujourd'hui la majorité des 40 000 points lumineux, elles sont progressivement remplacées par les lampes LED lors des travaux de création ou rénovation d'éclairage public. En effet, les lampes à décharge sont des sources énergivores dont la durée de vie se limite à 2 ou 3 ans, alors que les lampes LED sont en moyenne deux fois plus économes en énergie et ont durée de vie de 10 ans.

Au lieu de remplacer systématiquement les sources arrivant en fin de vie à l'identique, l'objectif est de les remplacer progressivement par des sources LED, en vue d'arriver à un parc majoritairement LED en 2025.

Le réseau d'éclairage public de Plaine Commune s'étend sur 590 km dont 30 % est vétuste. Des travaux de rénovation sont programmés pour rénover en moyenne 5 à 10 km par an de réseau jusque 2025.

Pilote : Service des déplacements et de l'éclairage public

ACTION 10: Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur aménagement lumière NOUVEAU

Objectif : un « plan lumière » d'ici 2021

Il n'existe à l'heure actuelle pas de document cadre portant exclusivement sur la politique éclairage public de Plaine Commune. L'objectif d'ici 2021 est de produire de façon concertée une stratégie d'éclairage adaptée au territoire et qui réponde aux ambitions transversales de Plaine Commune, notamment patrimoniales (renouvellement du réseau, qualité du service), énergétiques (réduction des consommations, limite de l'impact énergétique du parc), et environnementales (préservation du ciel nocturne et de la biodiversité). Sa déclinaison opérationnelle permettra d'obtenir un programme d'investissement optimisé sur tous ces critères, et de diffuser des prescriptions techniques claires aux multiples acteurs intervenant sur l'espace public : niveaux à respecter selon les types d'espaces, choix du matériel, etc.

Pilote : Service des déplacements et de l'éclairage public

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026

Axe 2 : Résilience

UN TERRITOIRE QUI SE PRÉPARE
ET PROTÈGE SES HABITANTS CONTRE
LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



AXE 2 : RESILIENCE

Un territoire qui se prépare et protège ses habitant.e.s contre les impacts du changement climatique

Le changement climatique est déjà à l'œuvre sur le territoire. Les températures moyennes minimales et maximales ont augmenté d'environ 1,3°C au cours des 40 dernières années. Cette tendance s'accompagne d'une augmentation de l'exposition aux canicules et d'une baisse de l'exposition aux épisodes de froid.

L'étude de vulnérabilité menée en 2014, montre que Plaine Commune est très vulnérable face aux impacts du changement climatique, à court et à moyen terme. Les impacts sont nombreux : canicules, précarité énergétique, pollution de l'air, dégradation des infrastructures et des réseaux...

Dans un contexte où les experts français du climat prévoient jusqu'à +7 degrés d'augmentation de la température d'ici 2100, Plaine Commune souhaite anticiper ces contraintes et renforcer sa résilience, pour préserver la santé et la qualité de vie des habitant.e.s.

2.1 Adaptation des espaces publics : adopter et mettre en œuvre un Plan d'urgence d'adaptation au changement climatique

Plaine Commune est un territoire populaire ; encore plus qu'ailleurs, nos habitant.e.s sont vulnérables aux impacts du dérèglement climatique, présents et à venir. Plaine Commune est une terre d'accueil, et le sera également pour les migrants climatiques à venir. Il est urgent d'agir pour préserver la qualité de vie des habitant.e.s dans un contexte de plus en plus marqué par les impacts du changement climatique. Maintenir des espaces publics vivables et résilients, créer des îlots de fraîcheur et des refuges est la première étape de ce plan d'action.

ACTION 11 : Des espaces publics mieux adaptés aux impacts du changement climatique NOUVEAU

Objectif : 100% des nouveaux espaces publics construits ou rénovés adaptés au changement climatique

Plaine Commune a lancé une démarche expérimentale sur les espaces publics adaptés aux impacts du changement climatique. Elle s'inscrit dans la poursuite de l'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation du territoire au changement climatique, et dans le cadre du Plan de gestion estivale lié notamment aux ouvertures intempestives de bouches à incendie.

Le but est d'analyser les bonnes pratiques, mettre en exergue certains écueils, définir les préconisations en termes de conception et de gestion des espaces publics, et les intégrer à nos documents cadre (Référentiel d'aménagement soutenable et Guide d'aménagement des espaces publics) pour systématiser la prise en compte de cet enjeu dans tous les futurs aménagements. L'objectif, s'assurer de construire ou rénover des espaces publics apaisés et éviter les îlots de chaleur urbains pour améliorer le confort des habitant.e.s.

Cette démarche sera généralisée. Elle pose les bases d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique à prévoir et mettre en œuvre dès 2020.

Pilotes : Délégation générale à l'écologie urbaine, Direction des espaces publics et des déplacements

ACTION 12 : Adoption d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique

NOUVEAU



Objectif : des mesures d'urgence mises en œuvre dès l'été 2020

L'aggravation de la durée et de l'intensité des épisodes caniculaires, de même que la variabilité accrue du climat, les pics de pollution, la raréfaction des ressources et l'augmentation du prix de l'énergie, sont autant de signaux qui montrent qu'il est urgent de définir des mesures ambitieuses à court terme pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Plaine Commune s'engage à établir un Plan d'urgence d'adaptation au changement climatique afin de proposer des mesures concrètes qui permettent de protéger rapidement ses populations, et d'éviter autant que possible les mesures de mal-adaptation, telles que la climatisation sauvage.

Ce plan d'urgence s'appuiera sur des espaces publics « rafraichis », mieux adaptés au changement climatique, sur le développement du réseau de fontaines à boire sur le territoire, sur une réflexion sur les revêtements des sols et des voiries, etc.

Pilote : Délégation générale à l'écologie urbaine

2.2 (A)ménagement d'un territoire soutenable : une approche stratégique forte, intégrée aux compétences et aux documents cadres de la collectivité

Plaine Commune est un territoire en pleine mutation sur lequel s'opèrent de nombreux changements urbains qui sont autant d'opportunités pour construire un modèle de développement soutenable, adapté aux changements climatiques, respectueux des ressources et sensible à la biodiversité. Pour ce faire, Plaine Commune marque son engagement en faveur d'une véritable transition écologique à travers ses différents documents cadres et dans chacune de ses actions d'aménagement et de planification. Les Jeux Paris 2024 seront un accélérateur de la transition écologique initiée sur le territoire.

ACTION 13 : Un Plan local d'urbanisme intercommunal à haute exigence environnementale NOUVEAU

Objectif : traduction des principes du PCAET dans les outils réglementaires de la collectivité



Le PCAET est traduit de manière réglementaire dans le PLUI approuvé en février 2020, et notamment dans l'OAP Environnement Santé, une originalité dans le paysage réglementaire. Le PLUI intègre de nombreuses mesures qui contribueront à faire de Plaine Commune « un territoire écologiquement responsable pour le bien-être de ses habitant.e.s ». L'atténuation du changement climatique, la résilience du territoire et la lutte contre la pollution de l'air sont au cœur du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), projet de territoire pour les 10 prochaines années. Ils se retrouvent également dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettent de recommander ou prescrire, pour l'ensemble du territoire, des actions en faveur d'une ville plus résiliente et mieux adaptée aux risques climatiques et aux pollutions : traduction réglementaire de la trame verte et bleue, localisation de 70 ha de parcs supplémentaires et sanctuarisation des jardins familiaux, préconisations pour améliorer le confort, préconisations programmatiques le long des autoroutes, réaffirmation de la hiérarchie du réseau et des poches de tranquillité sur le territoire, rééquilibrage des axes structurants de déplacement en faveur des transports en commun et des mobilités actives...

Les règles retenues pour chacune des zones (naturelles, agricoles, résidentielles, économiques) augmentent significativement la part des espaces libres, végétalisés et de pleine terre pour les futures constructions, opérations d'aménagement et les grandes zones d'activités économiques, appelées à se régénérer en veillant aux enjeux de rafraîchissement territorial. Des coefficients de biotope et des exigences pour l'aménagement de toitures végétalisées complètent ces outils de renforcement de la nature en ville. Les normes de stationnement sont modifiées pour restreindre le recours à la voiture individuelle.

Tout n'a pas pu être traduit de manière réglementaire dans ce premier PLUI. Il s'agira, dans la période 2020-2026 d'amender et d'enrichir les futures versions du PLUI et de consolider nos connaissances dans le domaine de la pollution de l'air et de l'adaptation au changement climatique.

Pilote : Délégation générale à la stratégie territoriale

ACTION 14 : Des projets d'(a)ménagement et de rénovation urbaine soutenables

Objectif : une charte définissant les principes de soutenabilité pour chaque projet d'aménagement et de rénovation urbaine

Toutes les opérations d'aménagement et de rénovation urbaine, portées par Plaine Commune ou dans le cadre de partenariats publics/privés, déclinent le Référentiel d'(a)ménagement soutenable dans une charte d'(a)ménagement soutenable. L'accompagnement des projets pour intégrer les enjeux écologiques et répondre aux engagements politiques afférents se fait ainsi le plus amont possible (ex : trame verte et bleue, Plan local de déplacements, Programme local de l'habitat, Objectifs bas carbone...). Pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Référentiel et le faire évoluer, un groupe témoin est réuni chaque année. Pour garantir le contenu qualitatif des Chartes, la Délégation générale à l'écologie urbaine analyse chaque Charte sur la base d'une grille graduée jointe à la Charte et soumise dans les instances territoriales et communales.

Pilotes : Directions de l'aménagement et de la rénovation urbaine, avec l'appui et l'expertise de la Délégation générale à l'écologie urbaine

ACTION 15 : Révision des documents cadres pour augmenter la prise en compte des enjeux écologiques



Objectif : généralisation des bonnes pratiques en 2026

Plaine Commune révisé le Guide d'aménagement des espaces publics et le Référentiel d'(a)ménagement soutenable en renforçant / ou en intégrant notamment les objectifs de lutte contre le changement climatique, d'adaptation et d'amélioration de la qualité de l'air.

Pilotes : Direction des espaces publics et des déplacements, Direction de l'Aménagement et Délégation générale à l'écologie urbaine

2.3 Nature en ville : préserver, restaurer et développer des sols vivants, des espaces végétalisés et les ressources en eau

L'étude de vulnérabilité aux changements climatiques réalisée par Plaine Commune en 2014, ou encore le prédiagnostic du Plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris de 2017, montrent que Plaine Commune serait principalement affectée par l'augmentation de la fréquence des canicules, associée à la hausse des températures et par des événements climatiques plus intenses et plus fréquents (pluies, tempêtes, sécheresse, moins de jours de gel et d'ensoleillement). Plaine Commune est un territoire en pleine mutation sur lequel s'opèrent de nombreux changements urbains qui constituent une réelle opportunité pour intégrer dès à présent les enjeux du changement climatique dans l'aménagement et la requalification du territoire de demain, notamment en donnant davantage de place à la nature et l'eau en ville.

ACTION 16 : La trame verte et bleue pour s'adapter au changement climatique NOUVEAU

Objectif : 0 recul des noyaux de biodiversité primaires et maintien des fonctionnalités écologiques des noyaux secondaires

La trame verte et bleue de Plaine Commune est une réponse à l'adaptation du territoire au changement climatique. Les continuités écologiques permettent aux espèces de se déplacer pour s'adapter aux changements climatiques. Pour l'homme la trame verte et bleue permet d'offrir des services vitaux et d'agrément particulièrement prégnant en milieu urbain : effet tampon sur les inondations, lutte contre les îlots de chaleur, épuration de l'air, ressources nourricières...

Or, Plaine Commune présente une carence en espaces végétalisés et/ou récréatifs. Le Plan Climat Air Energie Territorial vise à :

- préserver les noyaux primaires et secondaires de biodiversité ;
- conserver et améliorer les corridors fonctionnels et peu fonctionnels pour faire le lien entre ces noyaux ;
- ouvrir les anciens rus des Arras et de la Vieille Mer et créer des zones humides pour développer la trame bleue ;
- assurer la disponibilité et la proximité des espaces de nature aux habitant.e.s ;
- maintenir et diversifier les habitats favorables aux espèces locales en développant une gestion adaptée des espaces à caractère naturel publics et privés ;
- soutenir la création de localisation de 70 ha de parcs supplémentaires prévue dans le PLUi.

Le développement de la Trame verte et bleue sera renforcé en lien avec le Plan biodiversité métropolitain. Dans le contexte de la très forte artificialisation du territoire, une vigilance particulière sera portée sur les actions relatives à la désimperméabilisation des sols, en particulier en lien avec les nombreux chantiers à venir, et sur la limitation de la consommation du foncier naturel et agricole.

Pilotes : Délégation générale à l'écologie urbaine et Direction générale des services techniques

ACTION 17 : Mise en œuvre d'un Plan de gestion estivale **NOUVEAU**

Objectif : Renforcer le nombre de fontaines à boire sur le territoire

Les ouvertures intempestives de bouche et poteau incendie s'amplifient depuis l'été 2015, dans toute l'Ile-de-France, en lien étroit avec les pics de chaleur.

Ainsi, au moment de l'épisode caniculaire des 3 et 4 juillet 2015, plus de 300 hydrants ont été ouverts simultanément sur le territoire du SEDIF, générant une surconsommation d'eau d'environ 250 000 m³ ; entre le 7 juin et le 10 septembre 2016, 234 ouvertures d'hydrants ont été recensées sur le territoire de Plaine Commune ; et en 2017, les ouvertures ont débuté dès le mois de mai (300 ouvertures entre mi-mai et mi-juin) en touchant les 9 villes de Plaine Commune...

En réponse à ce phénomène, Plaine Commune s'est doté d'un Plan de gestion estivale. L'objectif est de maîtriser les ouvertures intempestives des bouches à incendie, tout en développant une alternative de rafraîchissement pour les habitant.e.s.

Ce projet se traduit par un travail de sécurisation des bouches à incendie en agissant prioritairement sur les plus touchées, mais aussi par la remise en service des fontaines inutilisées et l'installation de nouvelles fontaines pour répondre au besoin de fraîcheur des habitant.e.s, avec entre autres un projet de borne-fontaine « territoire de la culture et de la création ». Il est complété par un dispositif de communication de proximité et partenarial pour communiquer auprès des habitant.e.s « Bornes à incendies, c'est encore plus chaud quand on les ouvre ». Il prend en compte les conditions climatiques de travail des agents.

Pilote : Direction de l'eau et de l'assainissement avec la Direction des espaces publics et des déplacements, la Délégation à l'écologie urbaine, le Service de l'Entretien et de la conservation de la voirie, le Service des Espaces verts et de la nature en ville

ACTION 18 : Définition et lancement d'une politique locale de l'eau **NOUVEAU**

Objectif : une politique locale de l'eau pour rafraîchir la ville

Plaine Commune s'est doté d'un certain nombre d'outils pour aménager et améliorer les espaces publics de façon à valoriser l'eau en ville, intégrer le rafraîchissement des espaces publics lors des périodes de canicules, optimiser la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer la qualité des eaux, en réaffirmant le cycle de l'eau en milieu urbain (plan de gestion estival, schéma directeur de zonage assainissement et eaux pluviales, Référentiel d'aménagement soutenable, étude de valorisation des eaux brutes...).

Plaine Commune lance une sensibilisation auprès des ménages pour réduire la consommation d'eau, détecter les fuites, installer des kits (lien avec eau solidaire, associations du territoire, achat de kits...).

A travers son PCAET, Plaine Commune s'engage à mettre en œuvre ces outils et recommandations :

- dispositifs de rafraîchissement des espaces publics (dispositifs expérimentaux, communication, optimisation du fonctionnement des fontaines existantes eu égard aux différents usages, schéma directeur, recommandations...);

- extension du réseau des points d'eau sur tout le territoire, à la suite de l'expérimentation sur la commune d'Aubervilliers ;
- analyse des consommations d'eau de la collectivité pour réaliser des économies, et identifier les potentiels d'injection d'eau brute
- utilisation des eaux brutes (eaux pluviales, nappe, piscines, Seine, Canal) pour les besoins de l'EPT;
- valorisation du système hydrographique du territoire et restauration des rus ;
- gestion durable des pluies courantes dans les projets d'aménagement...

L'ensemble de ces actions préfigurera la politique locale de l'eau, qui proposera une approche globale construire une ville résiliente aux changements climatiques.

Pilote : Direction de l'eau et de l'assainissement

ACTION 19 : Une politique de développement de l'arbre sur le territoire de Plaine Commune



NOUVEAU

Objectif : Une canopée végétale en 2026

Plaine Commune réalise une stratégie de l'arbre et du végétal. Le rôle de rafraîchissement urbain du végétal est pris en compte dans l'élaboration de cette stratégie qui tient compte des critères d'essences, de la fonction d'ombre et de rafraîchissement, du support de biodiversité, de paysage et de qualité de vie, du lien avec les itinéraires de mobilité active, du lien avec l'agriculture urbaine...

La végétation (et notamment les arbres), mise à mal par les sécheresses, canicules, vents violents et nouvelles maladies devra être sélectionnée et implantée de manière à supporter ces changements. Le choix des essences et écotypes, la qualité des sols, l'approvisionnement régulier et durable en eau, et l'environnement direct (fosse, surface pied d'arbre, bâtiments adjacents...) sont autant de leviers pour s'assurer que la végétation pourra jouer son rôle dans le rafraîchissement urbain dans les années à venir.

Pilote : Direction des espaces verts et de la nature en ville

2.4 Agriculture urbaine : accompagner et développer l'agriculture urbaine

ACTION 20 : Développement d'une agriculture urbaine sobre en carbone, riche en biodiversité et en lien social **NOUVEAU**

Objectif : Doublement de la population ayant régulièrement accès à un site ou à des produits issus de l'agriculture urbaine

En 2019 Plaine Commune s'est doté d'une stratégie d'accompagnement du développement de l'agriculture urbaine sur son territoire. Cette stratégie met en avant les priorités pour une agriculture urbaine vertueuse et tournée vers les habitant.e.s : Plaine Commune veillera à accompagner et valoriser prioritairement des projets économes en ressources naturelles, et respectueux de la biodiversité. Elle accompagnera des projets créateurs de richesses et d'utilité sociale pour les habitant.e.s : des projets permettant la participation du plus grand nombre, vecteurs de développement économique endogène, et d'amélioration du cadre de vie. Elle accompagnera la consolidation d'un réseau d'acteurs professionnels de l'agriculture urbaine écologiquement et socialement responsables. Elle pourrait notamment contribuer à la politique territoriale de réduction et de valorisation des déchets ménagers. Elle fait écho à des préoccupations de la Métropole du Grand Paris (notamment via les réflexions sur l'économie circulaire), et de la Région Ile-de-France, vers une plus grande autonomie alimentaire des grand-parisiens et des franciliens.

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026

Axe 3 : Air et santé environnementale

UN TERRITOIRE QUI PROTÈGE SES POPULATIONS
CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR



AXE 3: AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

Un territoire qui protège ses populations contre la pollution de l'air

Très proche de Paris, et situé au croisement de plusieurs axes de très fortes circulations, le territoire de Plaine Commune, avec son lourd passé industriel, subit de nombreuses pollutions et contraintes en termes de cadre de vie. La dynamique de reconversion urbaine et économique a, d'ailleurs, pu accentuer, sous certains aspects, les impacts sur la santé des populations et la circulation des espèces végétales et animales. On sait que la pollution de l'air tue de manière prématurée 5000 personnes par an en Ile-de-France. Plaine Commune continue à se mobiliser et s'engage à réduire significativement les émissions de polluants pour donner la priorité à la santé publique.

3.1 Axes routiers et logistique urbaine : réduire leur impact et développer le transport bas carbone

Les axes autoroutiers sur notre territoire représentent les points les plus noirs en termes d'émissions de particules (PM10) et d'oxydes d'azote. A leurs abords, les valeurs limites annuelles de concentration sont dépassées : les niveaux en NO2 sont environ 2 fois supérieurs au seuil limite de 40 µg/m3. La station de mesure située à Saint-Denis au niveau de l'A1 est la seule station d'Ile-de-France où la valeur limite annuelle est dépassée pour l'année 2018. Des dépassements des valeurs limites journalières restent très importants : 68 jours en 2018 pour la station sur l'A1 à Saint-Denis (seuil autorisé 35 jours). Plaine commune ambitionne de transformer à terme ces axes autoroutiers pour les apaiser, et diminuer le trafic et les véhicules les plus polluants.

Du fait de sa localisation stratégique en première couronne et de sa bonne desserte, Plaine Commune est un territoire logistique important de la métropole. Fortement exposé aux flux générés par ces activités en particulier routiers et renforcés par les nombreux chantiers d'envergures (Grand Paris Express, Pleyel, Paris 2024...), l'enjeu pour Plaine Commune est d'accompagner le développement des activités liées au transport de matériaux et de marchandises vers une logistique bas carbone.

ACTION 21 : Réduction des nuisances de l'autoroute A1, l'un des axes routiers très émetteurs de polluants **NOUVEAU**

Objectif : réduction des nuisances de l'autoroute A1

Deux actions sur le réseau magistral sont envisagées à l'horizon 2024 : la suppression des bretelles (entrée et sortie) de la Porte de Paris et la modernisation et le complément du diffuseur Pleyel. Ces actions permettent d'envisager une réduction d'un trafic de shunte sur le réseau local, en particulier sur le boulevard Anatole France. Les liaisons A1/A86 s'effectuant dès lors par le barreau de liaison de la Courneuve.

De plus, Plaine Commune se mobilise pour la réduction de la vitesse sur les autoroutes (A1 et A86), et porte avec les services de l'Etat une étude pour déterminer la solution d'aménagement permettant à terme de supprimer de manière durable les principales nuisances engendrées par l'autoroute A1.

Pilote : Direction des espaces publics et des déplacements

ACTION 22 : Accompagnement de la Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine pour une meilleure qualité de l'air **NOUVEAU**

Objectif : 0 habitant exposé à des dépassements de valeurs limites de concentrations annuelles en NO2 et PM10 d'ici 2026

Engagé dans l'étude de faisabilité sur les Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) dès 2011, puis dans la dynamique métropolitaine au travers du projet « Villes respirables en 5 ans », Plaine Commune continue de se mobiliser, pour la santé de ses habitant.e.s et salarié.e.s, contre la pollution automobile très importante sur le territoire. Cumulant, de surcroît, difficultés économiques et sociales, le territoire cherche à mettre en place des mesures qui allient écologie et justice sociale.


Plaine Commune participe à la démarche collective mise en place au sein de la Métropole du Grand Paris pour réduire les émissions automobiles ; depuis l'été 2019, trois communes (Aubervilliers, L'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine) ont mis en place, de manière pédagogique, la restriction de circulation pour les véhicules non classés et Crit'air 5. Parallèlement à cette phase de sensibilisation prévue sur 2 ans, Plaine Commune porte les revendications de territoires populaires qui ont besoin d'un accompagnement renforcé. L'étude sociologique de terrain menée jusqu'au printemps 2020 permettra de définir des mesures d'accompagnement les plus pertinentes à mettre en place en direction des populations les plus modestes impactés par cette ZFE.

Pilote : Délégation générale à l'écologie urbaine

ACTION 23 : Développement du fret par voies fluviales sur le canal Saint-Denis et la Seine **NOUVEAU**
Objectif : des pôles de logistique urbaine nouveaux, consolidés et mutualisés à horizon 2026

Le canal Saint-Denis, domaine public fluvial de la ville de Paris qui traverse les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, et la Seine, représentent de véritables opportunités pour développer le fret fluvial et des zones de logistiques urbaines. Ils constituent aussi des paysagers structurants du territoire support de continuités piétonnes, cyclables et écologiques. Dans le cadre de la transition écologique de son territoire, Plaine Commune recherche un aménagement des berges du canal et de la Seine compatible avec le développement du fret fluvial tout en créant des espaces de circulation aux usages multiples avec une identité écologique et paysagère forte. Plaine Commune ambitionne de développer, consolider et mutualiser des pôles de logistique urbaine sur le canal (Port Croizat) et la Seine (port de Saint-Ouen, port de Saint-Denis L'Etoile).

Pilotes : Direction du développement économique en coordination avec la Direction des espaces publics et déplacements (*Projet Canal*)

ACTION 24 : Une stratégie pour le développement de la logistique urbaine bas carbone à Plaine Commune **NOUVEAU** 
Objectif : Développement d'une filière de la logistique bas carbone à horizon 2024

Signataire du Pacte logistique métropolitain, Plaine Commune possède des leviers pour porter une stratégie de développement de la logistique urbaine, via notamment cinq entrées : l'optimisation du transport de marchandises et de matériaux ; la préservation des sites à vocation logistique en zone dense notamment le long des axes fluviaux (Canal et Seine) ; le développement d'espaces de logistique urbaine notamment par l'intégration d'espaces dédiés dans les grandes opérations d'aménagement et les nouvelles opérations tertiaires ; le développement du report modal par l'expérimentation et l'innovation ; le développement de stations multi-énergie.

Cette stratégie qui vise à réduire les externalités négatives liées au transport routier (pollution de l'air, bruit et émissions de gaz à effet de serre) sera conduite dans une approche globale qui intègre des objectifs de cohabitation avec les logements ou encore des objectifs de continuités piétonnes, cyclables, paysagères et ou écologiques.

Pilotes : Direction du développement économique avec la Délégation à la mobilité

3.2 Urbanisme : adapter les choix d'aménagement et de construction dans les secteurs les plus touchés par les pollutions sonores et atmosphériques

ACTION 25 : Un urbanisme qui limite l'exposition des habitant.e.s aux pollutions atmosphériques

NOUVEAU

Objectif : 0 équipement sensible construit en premier front bâti des grands axes routiers

Lorsque cela est possible, le premier front bâti, à proximité immédiate des voies majeures de circulation, sera dédié en priorité à l'implantation des programmes tertiaires et des activités économiques. Les équipements collectifs destinés à l'accueil de la petite enfance et de l'enfance devront être systématiquement implantés en second front bâti, pour être éloignés des axes les plus polluants.

Pour aller plus loin, Plaine Commune mène actuellement des études croisant les enjeux de pollution de l'air et d'urbanisme, afin d'identifier les leviers pour réduire l'exposition des habitant.e.s aux pollutions. Ces études visent à renforcer les prescriptions dans les projets d'aménagement. »

Pilotes : Délégations générales à l'écologie urbaine et à la stratégie territoriale

3.3 Mobilités : réduire l'impact environnemental des déplacements et développer les alternatives à la voiture

Les transformations actuelles de mobilités doivent accélérer les impacts positifs sur la qualité de l'air : encouragement aux modes actifs (vélo, marche, trottinette), de l'auto-partage, de l'intermodalité avec des transports en communs en fort développement sur notre territoire (7 nouvelles gares du Grand Paris Express, prolongement du T8, arrivée récente du T11 express...).

3.3.1 Développement d'alternatives à la voiture individuelle

En adoptant son Plan Local des Déplacements (PLD) 2016-2020, Plaine Commune s'est engagé dans une politique d'éco-mobilité, en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Plan vélo et du Plan Marche, pour atteindre l'objectif de réduire de 2% les déplacements en véhicules individuels motorisés d'ici 2020, par rapport à 2010, dans une optique de croissance globale de 14% des déplacements.

Le PLD sera révisé en 2021. Il rendra compte de l'évolution des pratiques, offres et demandes de déplacements dans un contexte marqué par les nombreux chantiers en cours sur le territoire (organisation des JOP, GPE, ZFE) et définira la stratégie de mobilité portée par Plaine Commune.

ACTION 26 : Un nouveau Plan local des déplacements

Objectif : Un nouveau Plan local des déplacements à horizon 2021

Dès 2020 Plaine Commune engage la révision de son Plan local des déplacements avec la volonté, dans un contexte de fort développement, de répondre de manière ambitieuse à l'urgence énergétique, climatique et sanitaire. Les leviers sont multiples : tirer parti des grands projets (Jeux Paris 2024, Grand Paris Express, Zone à faibles émissions, projet Canal...) pour développer le report modal et notamment développer le fret fluvial et la logistique bas carbone ; réaffirmer la nécessité de développer le réseau de transport et d'agir sur la qualité de l'offre ; accompagner le développement de nouvelles pratiques de mobilité et de nouveaux usages ; concevoir des espaces publics mieux partagés et accessibles ; réduire l'impact environnemental et sanitaire des transports (réseau d'avitaillement multi-énergie, réduction du bruit, promotion de l'activité physique par la marche et le vélo...). A cette occasion, le Plan marche, démarche pionnière en Ile-de-France pour améliorer les déplacements à pied sur le territoire, sera également révisé.

Pilote : Délégation générale à la mobilité

ACTION 27 : 70% des itinéraires principaux rendus cyclables d'ici à 2024

Objectif : 70% des itinéraires principaux cyclables d'ici 2024

En 2019, 93 km d'itinéraires cyclables sont réalisés sur les 220 km inscrits au Schéma directeur. L'aménagement de ces itinéraires cyclables se poursuit, en lien avec les projets d'aménagement et de rénovation urbaine, et les travaux de voirie. Dans le cadre d'un travail partenarial entre le Département de Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, l'ensemble du réseau Départemental doit être rendu cyclable en 2024. Les autres itinéraires identifiés comme prioritaires, dont le canal Saint Denis, seront également réalisés à cette échéance. Ainsi en 2024, environ 70% des itinéraires principaux (105km) auront été réalisés, et l'aménagement des itinéraires secondaires (115km) et du réseau local aura progressé.

Plaine Commune cherchera à accélérer cette dynamique dans le cadre de la révision du Plan vélo. L'objectif recherché est d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes sur le territoire par tous les leviers possibles, en recherchant particulièrement la création de pistes cyclables larges, continues et séparées du trafic motorisé. Les associations du territoire seront associées aux études dès la phase diagnostic, en 2020

Par ailleurs, Plaine Commune soutient les formations à la pratique du vélo en milieu urbain mises en place depuis plusieurs années par les associations cyclistes du territoire et la maison du vélo Bicyclo. Ces formations seront poursuivies et pourront se doubler de formations complémentaires à l'urbanisme cyclable.

Pilote : Direction des espaces publics et des déplacements

ACTION 28 : Déploiement des consignes vélos sécurisées

Objectif : 30 consignes vélo sécurisées à Plaine Commune d'ici 2024

En 2019, il existait 7 consignes sécurisées aux abords des pôles de transport. 5 nouvelles consignes ont ouvert en 2019, portant le total à 12. Pour favoriser l'intermodalité vélo/transports en commun, un déploiement plus important de ce service est prévu en lien avec l'arrivée de nouveaux transports en commun ou le prolongement de lignes (ligne 14, ligne 12, Grand Paris Express). D'ici 2024, au moins 18 consignes vélo sécurisées de 30 à plus de 150 places auront été installées. Plaine Commune poussera au maximum en faveur de la création d'infrastructures d'accueil à la hauteur des engagements pris dans la Loi d'orientation des mobilités, qui vise à atteindre 9 % de part modale du vélo au niveau national.

Pilote : Direction des espaces publics et des déplacements

ACTION 29 : Un territoire mieux adapté à la marche

Objectif : augmenter de 14% les déplacements à pied (par rapport à 2010, dans une optique de croissance globale des déplacements de 14%) grâce au déploiement d'une signalétique piétonne et à la résorption des points durs.

Le Plan marche de Plaine Commune constitue une démarche pionnière en Ile-de-France. Il vise à augmenter de 14% les déplacements à pied (par rapport à 2010, dans une optique de croissance globale des déplacements de 14 %) ; rendre la marche, déjà très pratiquée sur le territoire, plus agréable et sûre ; limiter les déplacements en voiture, en incitant à marcher pour les courtes distances ; renforcer l'attractivité des transports en commun, en améliorant leur accessibilité à pied.

L'action prévoit le déploiement d'ici à 2020 d'une signalétique piétonne qui indique les temps de parcours à pied vers les pôles principaux du territoire, dont les lieux d'implantation et la programmation sont inscrits dans un Schéma directeur de jalonnement piéton. Pour faciliter et encourager la marche à pied, il s'agit également d'aménager des « points durs » situés sur les itinéraires les plus empruntés par les piétons, reliant des lieux de vie du quotidien : cinq points durs ont déjà été traités.

Le Plan Marche sera révisé à l'horizon 2021, il intégrera plus finement les enjeux de l'activité physique et sportive et de la santé sur le territoire ; sa mise en œuvre sera renforcée.

Pilote : Délégation à la mobilité et Direction du cadre de vie

3.3.2 Soutien au développement des transports collectifs auprès des acteurs franciliens

Le bon maillage et l'efficacité des transports en commun est un préalable indispensable à la réduction de l'usage individuel de la voiture. Plaine Commune poursuit son action de lobbying et accompagne l'arrivée des transports structurants ainsi que l'évolution du réseau de bus.

ACTION 30 : Accompagnement de la construction du réseau Grand Paris Express

Objectif : 7 nouvelles gares sur le territoire en 2025

Depuis 2012, la desserte en transports collectifs s'est fortement améliorée à Plaine Commune : mise en service des T5 et T8, prolongement du T1 et de la ligne 12 du métro, renforcement de l'offre sur les RER B et D. Cette dynamique se poursuit avec les nombreux projets du Grand Paris Express et des prolongements / création de lignes SNCF et RATP, inscrits au Schéma directeur de la Région Ile-de-France et dont les travaux s'échelonnent entre 2017 et 2025 : tram 11 express d'Epinau au Bourget, prolongement des lignes 12 et 14 du métro, réalisation des lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express. Le territoire entend compléter cette offre ferroviaire par deux infrastructures en rabattement : le TCSP Saint-Denis Stains la Cerisaie la Courneuve et le T8 prolongé de Saint-Denis à Paris pour lequel une mise en chantier avec les JOP est l'objectif fixé.

En obtenant sept gares nouvelles du métro du Grand Paris, Plaine Commune récolte les fruits d'une mobilisation sans faille en faveur d'un maillage en transports collectifs efficace et confirme son rayonnement métropolitain. Plaine Commune accompagne ces projets par une mobilisation politique, des actions de concertation, et une attention portée au respect des calendriers, à l'insertion urbaine des stations et des ouvrages...

L'offre de trains, RER, métro, tramways et bus se renforce pour répondre aux besoins quotidiens et accompagner le développement urbain. Parallèlement, la mobilisation se poursuit autour du prolongement du T8 jusqu'à Paris.

Pilote : Délégation à la mobilité

ACTION 31 : Renforcement de la performance et de l'attractivité du réseau de bus

Objectif : 100 % des bus propres de la RATP à horizon 2025

Dans le cadre du plan bus 2025 d'Ile de France Mobilités, de nombreuses lignes du territoire ont bénéficié de renforts d'offre ou d'adaptation de leur itinéraire ces dernières années. Pour autant, une part importante des lignes de bus ont un taux de charge élevé, en raison des difficultés de circulation et d'une offre parfois insuffisante. Plaine Commune accompagne l'action d'Ile de France Mobilités, de la RATP, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou des villes pour améliorer la performance du réseau de bus : trajets, fréquences, amplitude horaires, carburants utilisés (en 2025, les bus de la RATP ne consommeront plus de diesel : ils rouleront pour 80% à l'électricité et pour 20% au biogaz), traitement des points durs, mise en place des priorités bus aux carrefours (aucun carrefour à feux équipé en 2015).

Pilotes : Délégation à la mobilité et Direction des bâtiments et de la logistique

3.4 Chantiers, chauffage : réduire les autres émissions de polluants atmosphériques

Sur le territoire de Plaine Commune, 26% des émissions de particules proviennent des chantiers du BTP. Les chantiers à venir, dans le cadre du Grand Paris, de l'arrivée des Jeux Paris 2024, et de la construction de nouveaux logements, devrait encore s'amplifier.

Par ailleurs, l'ALEC Plaine Commune estime qu'environ 100 copropriétés sont encore chauffées au fioul sur le territoire. Or le fioul domestique émet deux fois plus de gaz à effet de serre que le chauffage au gaz. En France, où au moins 3,7 millions de logements sont chauffés au fioul (Ademe 2017), le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique estime que la combustion du fioul a généré l'émission de 2000 tonnes de particules fines de type PM_{2,5} et PM₁₀ dans l'air en 2016.

ACTION 32 : Généralisation des Chantiers propres pour limiter les émissions de poussière

Objectif : 100% de « Chantiers propres » sur le territoire de Plaine Commune

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère 2017 a évalué à 10% le gain d'émissions de particules entre un chantier « classique » et un chantier respectant les règles de *Chantier propre*. L'objectif est donc de généraliser les bonnes pratiques (confinement des zones de travaux, arrosage régulier,...) sur tous les chantiers dont nous avons la maîtrise d'ouvrage, en faisant signer une *Charte Chantier propre* à toutes les entreprises de travaux.

Pilotes : Directions de l'aménagement, de la rénovation urbaine, des espaces publics et des déplacements (Maîtrise d'ouvrages des espaces publics ANRU et hors ANRU)

ACTION 33 : Remplacement des installations de chauffage fortement émettrices par des équipements moins polluants **NOUVEAU**

Objectif : 0 chaudière au fioul d'ici 2030

Le remplacement des installations de chauffage au fioul et au bois les plus polluants est une priorité pour atteindre les objectifs de qualité de l'air en Ile-de-France, notamment sur les particules fines. Dans le cadre de l'accompagnement des projets de rénovation énergétique et de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France, l'ALEC propose de faire évoluer les chaufferies utilisant encore du fioul pour le chauffage. Pour ce faire, elle s'appuie sur ses partenaires et en particulier GRDF qui déploie le dispositif de sensibilisation Civigaz, et contribue au remplacement des chaudières au fioul.

L'ALEC pourra aussi informer et relayer les aides régionale et métropolitaine sur le renouvellement des inserts au bois - les foyers ouverts (cheminée classique) émettant 8 fois plus de particules qu'un foyer fermé avec un insert performant : un feu de cheminée à foyer ouvert pendant une après-midi équivaut à l'émission d'une voiture diesel parcourant 3 500 km ou d'une voiture essence parcourant 10 500 km.

Pilote : Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026

Axe 4 : Transition énergétique et économie circulaire

UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES RESSOURCES,
FAVORISE LA CRÉATION D'EMPLOIS
ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



AXE 4 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE.

Un territoire qui valorise ses ressources, favorise la création d'emplois et d'activités économiques

D'après le Réseau Action Climat, la transition énergétique représente un potentiel de création d'emplois compris entre 280 000 et 400 000 emplois en France à horizon en 2030. Elle génère des emplois non délocalisables car elle s'appuie sur la création de filières locales et crée de la richesse pour les territoires.⁷ Par exemple, la rénovation de 7,4 millions des « passoires énergétiques » inscrite dans la loi sur la transition énergétique pourra créer 126 000 emplois à l'échelle nationale d'ici à 2025. Entre 2011 et 2016, la mise en œuvre du programme Habiter Mieux de l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) a permis de créer ou maintenir 68 000 emplois. D'autres secteurs tels que les transports en communs, les mobilités actives, l'économie circulaire (activités de location, réparation, réemploi, réusage, recyclage), ou l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, sont également des gisements d'emploi local liés à la transition.

Le territoire de Plaine Commune dispose de grandes ressources endogènes à valoriser : une population jeune et dynamique, 134 nationalités présentes sur le territoire, le plus fort dynamisme urbain d'Ile-de-France, chaque année 4,5 Mt de flux de matière et d'énergie entrantes et 4,7 Mt sortantes ; le plus grand réseau de chaleur d'Ile-de-France ; un tissu associatif, citoyen et de l'économie sociale et solidaire engagé et force de proposition... ces richesses sont autant de forces à exploiter pour conduire la transition écologique et sociale du territoire.

⁷ « Les emplois de la transition énergétique, une opportunité pour la France », mai 2018
<https://cler.org/wp-content/uploads/2018/05/plaquette-emplois-transition-energetique-2018.pdf>

4.1 ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION : DEVELOPPER LA PART DES ENR&R ET LEUR APPROPRIATION PAR TOUT.E.S

4.1.1 Adoption et mise en œuvre d'une stratégie territoriale de développement des ENR&R

L'étude de vulnérabilité au changement climatique et à la raréfaction des ressources d'énergies fossiles a mis en lumière la forte dépendance énergétique du territoire vis-à-vis de l'extérieur. D'autres enjeux tels que le risque de défaillance de l'approvisionnement en énergie électrique en période estivale, l'augmentation du coût de l'énergie, l'apparition d'une précarité énergétique estivale... sont à prendre en compte dès aujourd'hui pour construire un territoire résilient et post-carbone.

ACTION 34 : Etude de planification énergétique et définition d'une stratégie de développement des ENR&R sur le territoire



NOUVEAU

Objectif : 10% d'énergie renouvelable ou de récupération dans le mix énergétique en 2030

A l'instar de toute la métropole du Grand Paris, Plaine Commune est un territoire très dépendant des importations énergétiques. La sécurisation de l'approvisionnement en énergie, via le développement des productions locales, est un enjeu important à l'horizon 2026 afin de renforcer la résilience du territoire. La production locale d'énergie renouvelable ne représente que 3% de l'énergie consommée. C'est peu, mais c'est cinq fois plus qu'il y a dix ans. L'objectif est d'amplifier cette dynamique afin d'atteindre 10% d'ENR&R dans le mix énergétique en 2030, et 30% en 2050.

L'étude de planification énergétique vise à présenter une vision prospective des besoins en énergie du territoire, des scénarii de réponse à ces besoins, dans l'optique de développer les alternatives aux énergies fossiles, de relocaliser la production d'énergie et de favoriser son appropriation part tout.es. Cette étude comprendra notamment étude des potentiels de développement des ENR&R sur le territoire, en particulier à travers la géothermie, le solaire photovoltaïque et les carburants verts (hydrogène, GNV, méthanisation...).

Dans le cadre de cette étude, le potentiel de récupération de chaleur à partir des datacenters sera étudié, en lien étroit avec le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique. Les quinze datacenters présents sur le territoire représentent un gisement dont Plaine Commune souhaite valoriser localement la chaleur produite.

Plaine Commune s'associera aux réflexions sur la création d'un fonds de développement des énergies renouvelables et de récupération menées par la Métropole du Grand Paris.

Pilotes : Délégations à l'écologie urbaine, à la stratégie territoriale et à la mobilité, Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune, SMIREC

**ACTION 35 : Soutien au développement de la production citoyenne d'énergies renouvelables -
Plaine Energie citoyenne **NOUVEAU****

**Objectif : des citoyen-ne-s acteurs de la transition énergétique par le développement de la
production locale d'énergie photovoltaïque**

Le territoire de Plaine Commune a vu émerger la première coopérative citoyenne de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Dans ses statuts, la SCIC Plaine Energie Citoyenne se donne pour objet de produire sur le territoire de Plaine Commune et vendre de l'électricité issue de sources d'énergies renouvelables, d'animer une dynamique locale citoyenne autour des questions énergétiques et de contribuer au développement des énergies renouvelables, par tout moyen respectant l'environnement.

Plaine Commune soutient et accompagne cette initiative. Elle favorise son déploiement à travers plusieurs leviers : participation active à la gouvernance du projet, soutien financier, communication, liens avec d'autres acteurs du territoire, appui à l'identification de foncier...

Pilotes : Direction du développement économique et Délégation à l'écologie urbaine

4.1.2 Développement du réseau chaud et froid urbain

Le territoire de Plaine Commune bénéficie d'un réseau de chaleur urbain pour le chauffage et l'eau chaude de nombreux bâtiments des villes de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, La Courneuve et Aubervilliers. Ce réseau de chaleur, dont la compétence a été transférée au SMIREC (Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique), permet d'alimenter l'équivalent de 47 000 équivalents logements. C'est l'un des principaux réseaux de chaleur en Ile-de-France.

Initialement alimenté au charbon, le réseau de chaleur a progressivement évolué vers des énergies renouvelables ; la géothermie et le bois, avec l'implantation d'une première chaufferie biomasse en 2011 à Stains puis en 2016 à Saint-Denis, ainsi que le renouvellement des forages géothermiques à La Courneuve en 2016-2017. Aujourd'hui, le réseau est alimenté à plus de 50% par des énergies d'origine renouvelable. Cela a permis de diviser par trois les émissions de CO₂ du réseau entre 2013 et 2017. Afin d'anticiper les futurs besoins de climatisation des bâtiments, déjà en forte en forte augmentation, Plaine Commune et le SMIREC se lancent, dans le cadre de ce nouveau PCAET, dans le développement de la production et la distribution du froid en réseau, en vue de proposer une solution soutenable et pérenne aux habitant.e.s et usagers du territoire.

Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, est un des leviers pour développer massivement l'énergie d'origine renouvelable ou de récupération sur notre territoire.

ACTION 36 : Extension et classement du réseau de chaleur urbain NOUVEAU

Objectif : 26 600 nouveaux logements ou bureaux raccordés sur le territoire

Sur le territoire de La Courneuve, le réseau de chaleur urbain sera étendu de +2 600 équivalents logements par rapport à la situation actuelle avec une augmentation de 15% des ventes du réseau. Les principaux projets concernés sont la ZAC Centre-Ville Mairie, la ZAC des six routes, la ZAC des Clos.

Sur le reste du réseau, géré en délégation de service public, il sera augmenté de + 1 700 000 m² soit +24 000 équivalents logements par rapport à la situation actuelle et une puissance souscrite supplémentaire de 87MW (soit +39%).

Les principaux projets concernés sont :

- A Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis : le quartier Pleyel avec le Village Olympique, la Tour Pleyel, la ZAC Pleyel ; la Plaine Saulnier et le futur centre aquatique Olympique
- A Stains et Pierrefitte : la ZAC des Tartres
- A Aubervilliers : les ZAC Port Chemin Vert, Fort d'Aubervilliers, le patrimoine existant de l'OPH Aubervilliers

Afin de rendre systématique le raccordement au réseau pour réduire l'empreinte carbone du chauffage urbain, le comité du SMIREC a décidé d'engager une procédure de classement de ses réseaux de chaleur, en lien avec Plaine Commune et les Villes. Ce classement permettra de rendre obligatoire le raccordement des projets d'aménagement au réseau de chaleur dans certaines zones. Ce classement s'appliquera aux bâtiments existants réhabilités ou nouveaux. Il sera annexé au PLUI.

Cela permettra de sécuriser le développement de ses réseaux de chaleur sur certaines zones du territoire, tout en accordant des dérogations dans des conditions particulières : bâtiment alimenté de façon autonome en énergies renouvelables, caractéristiques incompatibles avec le réseau, conditions tarifaires défavorables... La démarche associera la collectivité ainsi que des acteurs variés, tels qu'un comité d'usagers, dans une logique de concertation.

Pilote : Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique de Plaine Commune (SMIREC)

ACTION 37 : Augmentation de la production d'énergie renouvelable NOUVEAU

Objectif : Plus de 50% d'énergie renouvelable pour le réseau de chaleur et de froid

Afin de maintenir le taux d'énergie renouvelable au-dessus de 50% lors des extensions du réseau, de nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable seront mis en place, tout en veillant à ne pas augmenter le prix de la chaleur qui doit rester compétitif pour les abonnés. Cela pourra s'appuyer sur la réalisation de nouveaux forages géothermiques (prélèvement dans la nappe du Dogger, de 1500 à 2000 m de profondeur, dont l'eau est à 57°C sur le territoire, et potentiellement d'autres nappes à confirmer), l'installation de pompes à chaleur, de centrales avec thermofrigopompes, la construction d'un réservoir de stockage hydro-thermique de forte capacité, d'une chaufferie biomasse (bois)...

Pilote : Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique de Plaine Commune

ACTION 38 : Renforcement de l'efficacité du réseau de chaleur par l'optimisation du stockage

NOUVEAU

Objectif : 100% des installations de production optimisées

L'objectif est de poursuivre l'optimisation des installations de production en développant les capacités de stockage que ce soit dans les sous-stations ou de façon mutualisée. Sur les réseaux géothermiques actuels ou futurs, un travail sera réalisé avec les abonnés sur l'abaissement des températures de retour du réseau (émetteurs basse température, ballons d'épuisement de calories...) afin de valoriser au maximum l'énergie géothermale.

Pilote : Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique de Plaine Commune

ACTION 39 : Etude et expérimentation : production de froid en réseau, récupération de chaleur

NOUVEAU

Objectif : Développement des réseaux de production et de distribution de chaud/froid sur les nouveaux quartiers ; expérimentation de la récupération de chaleur fatale des data centers en construction à proximité des réseaux.

Une étude de vulnérabilité aux impacts du changement climatique, réalisée en 2014 sur le territoire de Plaine Commune, montre que l'intensité et la fréquence des épisodes caniculaires risquent de s'amplifier dans les années à venir, aggravés par l'effet d'îlot de chaleur urbain. Or, la réaction qui consiste à multiplier les équipements individuels de climatisation conduit à rejeter encore davantage de chaleur à l'extérieur, rejette du CO₂ (plus de 5 millions de tonnes équivalent CO₂ d'ici 2025 d'après l'Ademe) et crée une nouvelle forme de précarité énergétique estivale.

Dans ce contexte, des expérimentations seront menées pour tester la production et la distribution du froid en réseau, en vue de proposer une solution soutenable et pérenne aux habitant.e.s et usagers du territoire. Le SMIREC étudie le développement de réseaux chaud/froid avec une production mutualisée de chaud et froid (de type thermofrigopompes) sur les nouveaux quartiers. Ces tests seront d'abord mis en œuvre dans le tertiaire, compte tenu des prix actuels de fourniture, mais des dispositions seront prises pour permettre une alimentation en froid ultérieure des logements, afin de faire face aux pics de chaleur.

Le premier projet de ce type sera mis en œuvre sur le quartier Pleyel avec production mixte chaud/froid de l'ordre de 20 MW chaud et 10 MW froid assurée en base par des thermofrigopompes.

Par ailleurs, le SMIREC cherche à expérimenter la récupération de chaleur issue de certains processus industriels créent de la chaleur, qui est perdue ou qui peut être récupérée et utilisée pour le chauffage des bâtiments. Des pistes de travail sont explorées : récupération de chaleur sur les datacenters à La Courneuve et à Saint-Denis, réseaux d'eaux usées... cette expérimentation est menée en lien étroit avec la Solideo pour encourager l'approvisionnement en chaleur de récupération des installations olympiques. Si le retour de ces expérimentations est positif, Plaine Commune soutiendra le développement de ces dispositifs de récupération de chaleur sur les datacenters.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine, SMIREC et Plaine Commune Energie

4.2 ECONOMIE CIRCULAIRE : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE BOUCLES LOCALES, LA CREATION D'EMPLOIS ET L'INSERTION

Basée sur de nouvelles formes de production et de consommation, l'économie circulaire est une opportunité de développer de nouvelles filières d'activités créatrices d'emplois et non-délocalisables sur le territoire. Plaine Commune, dans le cadre de son PCAET, de la révision de son Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et du Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire signé en 2015, s'engage à expérimenter et mettre en œuvre des actions concrètes pour impulser l'économie circulaire.

Par ailleurs, l'économie circulaire est un levier de la transition énergétique mis en exergue dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui définit des objectifs en la matière. En ce qui concerne la valorisation des déchets alimentaires, l'objectif visé est qu'« avant 2025, chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ». Dans le domaine des déchets de chantier, l'objectif est de « valoriser 70% des tonnages déconstruits à partir de 2020 ».

4.2.1 Accompagnement des habitant.e.s et des écolier.e.s dans la prévention et le tri des déchets

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Entrer en transition et dans une logique d'économie circulaire implique en premier lieu de changer nos modes de consommation pour tendre vers moins de gaspillage et de jetable ; réparer, allonger la durée de vie des objets, réemployer, réutiliser, et si le déchet ne peut être évité, le valoriser.

Entre 2010 et 2015, plusieurs actions de sensibilisation ont été développées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets. L'équipe du secteur prévention et tri des déchets de Plaine Commune poursuit ces animations dans les écoles et lors des manifestations afin de réduire à la source la production de déchets. En complément, d'autres actions se mettent en place pour renforcer la sensibilisation et la valorisation des déchets, organiser des filières de réemploi ou lutter contre le gaspillage alimentaire, qui selon le réseau France Nature Environnement, s'élève chaque année à 20 kg d'aliments par habitant. Dès 2020, Plaine Commune révisera son Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

ACTION 40 : Sensibilisation de 60 000 foyers à la prévention et au tri des déchets

Objectif : 10 000 foyers par an sensibilisés à la prévention et au tri des déchets

Une sensibilisation au porte à porte est mise en œuvre par une équipe d'ambassadeurs du tri renforcée, confiée à un organisme extérieur. En conformité avec la réglementation, l'objectif est de réduire de 10% les tonnages d'ordures ménagères et assimilés d'ici à 2025, et d'atteindre 60% de tri en 2025.

Plaine Commune organise des animations pour sensibiliser à la réduction des déchets lors des manifestations publiques, d'initiatives de collectifs ou d'associations d'habitant.e.s dans l'ensemble des villes du territoire. Promotion du compostage et du lombricompostage, sensibilisation à la

réduction des déchets via la promotion du réemploi et de la réparation, économie circulaire et solidaire et rappel des consignes de tri sont les thèmes abordés lors de ces ateliers ou échanges.

Chaque année, les agents de prévention couvrent près d'une quarantaine d'évènements communaux (fêtes de ville, foires des savoir-faire, initiatives de quartier, rallyes interbailleurs, festival des jardins...). Une quinzaine d'animations « compostage » sont organisées le week-end auprès de collectifs d'habitant.e.s.

Pilote : Service propreté urbaine

ACTION 41 : Développement du compostage domestique à Plaine Commune

Objectif : développement du compostage collectif et individuel

Plaine Commune adhère à l'opération « 50 000 composteurs » lancée par le SYCTOM en 2014. Un objectif ambitieux au regard de la taille et de la complexité du territoire, qui compte 450 000 habitants et un taux d'habitat vertical de 85%.

Plus de 500 composteurs sont distribués gratuitement chaque année, dont la moitié en pavillons et l'autre moitié dans les écoles, jardins partagés, associations et collectifs. Ces distributions s'accompagnent d'animations collectives. Les écoles et les centres de loisirs sont des cibles privilégiées de sensibilisation. Des sites pilotes font l'objet d'une dotation en composteur en cas de présence d'espace verts ou en lombricomposteur en cas d'absence d'espace vert. Aujourd'hui le compostage collectif peut être développé, sur la base du volontariat des syndicats et des copropriétés.

Le lombricompostage, compact et adapté à une implantation en intérieur, permet de rendre accessible le compostage aux usagers n'ayant pas d'espaces verts. Chaque année près de 250 lombricomposteurs individuels sont distribués gratuitement, dont plus de la moitié font l'objet d'un accompagnement à la mise en service par un maître lombricomposteur. Des lombricomposteurs collectifs de 660 litres ont été installés à Saint-Ouen et Saint-Denis, dans des lycées de la Courneuve, Aubervilliers et Saint-Ouen. L'objectif est d'en déployer 1500 d'ici 2026.

Pilote : Service propreté urbaine

ACTION 42 : Réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire **NOUVEAU**

Objectif : un programme anti-gaspi dans les écoles

En 2016, une étude du gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire a été menée par Plaine Commune, en partenariat avec plusieurs villes. Un groupe de travail poursuit la réflexion autour de cette question avec l'objectif de déboucher sur des actions concrètes de réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui sera renouvelé en 2021.

Un programme anti-gaspi a été mis en place à Saint-Denis, avec quelques écoles pilotes, avec pour ambition le déploiement sur l'ensemble des groupes scolaires de la ville. D'autres villes, comme Epinay et Stains, sont en réflexion pour déployer un plan similaire.

A partir de cette expérience pilote, Plaine Commune a ainsi accompagné la réalisation d'un diagnostic fin du gaspillage alimentaire sur différents sites (cuisine centrale, et cantines de plusieurs groupes scolaires), qui a permis d'identifier les principales pratiques sources de gaspillage et d'élaborer un plan d'actions, en lien avec les différents acteurs de l'alimentation scolaire : cuisinier.e.s, serveur.se.s, enfants, professeur.e.s, animateur.rice.s de la pause méridienne... Ce programme d'actions très concrètes, qui allie changements de pratiques, évolution des menus, et pédagogie collective, doit être progressivement mis en œuvre par l'ensemble des groupes scolaires de la ville.

Une sensibilisation pédagogique est menée pour les élèves de 5 à 18 ans (de la grande section maternelle jusqu'au lycée) par le biais d'animations sur sollicitation des écoles. Ces interventions accompagnent des projets d'écoles sur la réduction et le tri des déchets. Chaque année, 200 interventions sont réalisées sur une approche participative.

Chaque année, un projet artistique est mené avec les centres de loisirs réunissant environ 14 groupes de 12 élèves soit plus d'une centaine de participants : fabrication de costumes à base de matériaux et vêtements récupérés, fabrication de planche de BD et réalisation de cartes postales, projet de vidéos sur le thème du tri et de la réduction des déchets, du compostage et lombricompostage...

Pilote : Service propreté urbaine

ACTION 43 : Développement des ressourceries sur le territoire NOUVEAU

Objectif : Vers un maillage de ressourceries pour accompagner les habitant.e.s vers des modes de consommation plus sobres et conviviaux

Très efficaces pour changer le regard de chacun sur les déchets et la consommation, les ressourceries représentent une réponse opérationnelle à l'enjeu de réduction des déchets des ménages, en offrant aux habitant.e.s un moyen concret de modifier leurs comportements de consommation vers plus de sobriété, et d'adopter le réflexe du réemploi, de la réparation, et de l'achat d'occasion. Elles sont également des lieux de rencontres et de lien social, et des supports d'insertion, de création d'emplois, de partage de savoir-faire, et d'acquisition de compétences professionnelles : métiers de la logistique, de la réparation, et de la médiation.

Plaine Commune souhaite accompagner le développement de ressourceries de proximité sur son territoire. Son approche repose sur le soutien à un maillage de ressourceries, réparties dans les différents secteurs du territoire, portées par des structures de l'économie sociale et solidaire ou de l'insertion par l'activité économique, et soutenues techniquement et/ou financièrement par la collectivité.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine, Direction du développement local, Service propreté urbaine

4.2.2 Métabolisme urbain : accélération du recyclage et du réemploi dans la filière du BTP

L'étude sur le métabolisme urbain du territoire montre que Plaine Commune, à l'image de l'Ile-de-France, est caractérisée par un métabolisme de consommation et d'échange caractéristique de territoires « hyper urbains » qui consomment massivement et produisent une très faible part de leurs besoins. Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction des ressources et de tensions probables, ces constats appellent au développement d'une gestion plus circulaire des ressources limitant le gaspillage et l'impact sur l'environnement et le climat.

ACTION 44 : Expérimentation à grande échelle d'une démarche d'économie circulaire dans le domaine du bâtiment et des travaux publics

Objectif : mise en place de plateformes de valorisation des déchets de chantier dès 2020

L'étude Métabolisme urbain, réalisée en 2014 à l'échelle de Plaine Commune, a permis de quantifier les flux entrants et sortants du territoire sur une année. Elle montre que le BTP, avec 227,5 millions de tonnes de déchets par an, est l'un des secteurs qui produit le plus de déchets. Par conséquent, et en anticipation de l'obligation introduite par la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte, Plaine Commune expérimente la mise en place d'une démarche d'économie circulaire dans le domaine du BTP.

Cette action s'appuie sur la mise synergie de 10 opérations d'aménagement et de 14 opérations du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. L'objectif est triple : caractériser le gisement des matériaux issus de la déconstruction sur 19 sites et déterminer les besoins physiques de traitement et de transformation ; accompagner les acteurs concernés à optimiser en amont et au mieux, la gestion des déchets et des terres excavées ; développer des filières locales de valorisation des matériaux (tri, stockage, préparation / revalorisation et réemploi) en mettant notamment en place les conditions nécessaires à la montée compétence des acteurs du territoire. L'implantation de ces filières nécessite de dédier des espaces fonciers (dits « plateformes de réemploi / réutilisation ») à ces nouvelles activités innovantes. Par ailleurs, la Loi TEPCV précise que les matériaux n'ayant pu être réemployés devront être recyclés. C'est pourquoi une réflexion complémentaire pour la mise en œuvre d'une plateforme de tri / massification des matériaux en vue de leur recyclage est également en cours sur le territoire.

Afin de s'assurer que les partenaires s'emparent du sujet, Plaine Commune met en place des « clauses économie circulaire » engageantes, facilement atteignables mais à généraliser sur l'ensemble des chantiers du territoire, et systématiser la signature de chartes « économie circulaire » avec ses partenaires (aménageurs, bailleurs, promoteurs).

En parallèle de cette démarche, le recyclage des matériaux de voirie (notamment les pavés en pierre naturelle), mis en œuvre depuis 2014, cherche à se développer via la mobilisation d'un terrain dédié sur le territoire et la mutualisation des ressources entre plusieurs collectivités. Entre autres, une coopération a été initiée avec la Ville de Paris autour du recyclage et de la réutilisation des bordures des chantiers. Il conviendrait également d'étudier la possibilité de réemployer les déblais (grave naturelle) lors des chantiers d'entretien et/ou de remplacement des ouvrages d'assainissement.

Pilotes : Direction du développement économique et Direction de la voirie et des déplacements

4.2.3 Vers un territoire zéro déchet : développement d'une économie locale endogène autour de la valorisation des déchets

En France, le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39%, loin derrière l'Allemagne (65%) ou la Belgique (50%). Le potentiel reste immense. D'après l'ADEME, le compostage ou la méthanisation de 10 kT de déchets organiques permet de créer jusqu'à 11 emplois, tandis que leur mise en décharge ne nécessiterait qu'un seul emploi. L'économie circulaire représente un gisement d'emploi local que Plaine Commune souhaite soutenir et développer.

Transformer le maximum de déchets en ressource, est la réponse que Plaine Commune souhaite apporter aux constats alarmants sur notre métabolisme urbain. Pour y parvenir, des expérimentations sont et seront progressivement mises en œuvre, consistant à identifier des gisements de déchets potentiellement valorisables, puis à inventer localement, en s'appuyant sur des acteurs économiques présents sur le territoire (souvent acteurs de l'ESS), de nouvelles filières de valorisation – et les compétences, métiers, formations qui en découlent.

Ainsi, s'appuyant sur les régies de quartiers ou d'autres acteurs de l'Economie sociale et solidaire, plusieurs expérimentations sont à l'œuvre, autour du réusage ou réemploi de bois, massif ou léger, issu de diverses activités (parqueterie, ameublement, transport d'objets précieux, marchés ou grandes surfaces alimentaires...).

ACTION 45 : Collecte, recyclage et valorisation des cagettes et des cartons **NOUVEAU**

Objectif : 90 tonnes de cagettes et cartons recyclées ou réemployées/an dès 2020 puis montée en charge jusqu'à 150 tonnes/an en 2025

La direction de la propreté et du cadre de vie de Plaine Commune a confié, via un marché public, la collecte séparée des cartons et cagettes auprès des commerçants, à un groupement constitué de 4 régies de quartier (Saint-Denis, Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine et Stains).

Un groupe de travail réunissant plusieurs directions de Plaine Commune (propreté, écologie urbaine, développement local, emploi/insertion), le groupement prestataire de la collecte, des partenaires extérieurs (Ademe, SYCTOM), ainsi que le SIEL (syndicat des emballages légers en bois), a abouti à la modélisation d'une filière locale de broyat de bois, qui sera broyé sur place, et revendu localement pour un usage en paillage sur les espaces verts publics ou privés. Des crédits d'investissement ont été trouvés auprès de différents partenaires, reste à installer l'activité de broyage sur le territoire.

L'objectif d'ici 2025 :

- Mettre à disposition du groupement prestataire un site pérenne pour la logistique nécessaire (broyage et stockage) ;
- Tester le dispositif sur Saint-Denis et l'étendre sur les marchés de La Courneuve, Aubervilliers, Saint-Ouen et Stains.

Pilotes : Service propreté urbaine et Délégation générale à l'écologie urbaine

ACTION 46 : Définition d'un système optimisé de collecte des déchets alimentaires avec le SYCTOM
NOUVEAU

Objectif : expérimentation à grande échelle puis massification de la collecte et de la valorisation des déchets organiques

Une expérimentation est menée avec le SYCTOM auprès des gros producteurs de déchets alimentaires. L'objectif est de parvenir à un système optimisé de collecte (compétence Plaine Commune) et de valorisation (compétence Syctom) des déchets alimentaires. En identifiant les bonnes pratiques et les blocages, il s'agit de déterminer le mode de collecte le mieux à même de permettre la meilleure valorisation des déchets alimentaires à des coûts économiquement acceptables.

Cette expérimentation a été testée à petite échelle : 55 points en 2018 et 82 au printemps 2019. Elle cible principalement les marchés forains et les établissements publics (groupes scolaires, hôpitaux, maisons de retraite...). A ce jour elle concerne 24 écoles, 18 collèges, 8 lycées et 5 marchés forains. Sur ces sites, une collecte séparée des déchets alimentaires a été mise en place, accompagnée de communication sur leur traitement et des sessions de formation. Cela a permis de collecter 645 tonnes en 2018 collectées sur les 55 points de collecte.

L'expérimentation se poursuit jusqu'en 2021 auprès des gros producteurs. Cette démarche sera ensuite massifiée, en développant ce dispositif auprès des professionnels et des établissements scolaires.

Pilote : Service propreté urbaine

ACTION 47 : Accompagnement des initiatives de valorisation des déchets organiques **NOUVEAU**

Objectif : multiplication des initiatives de valorisation matière des biodéchets portées par les acteurs du territoire

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire tentent de développer plusieurs projets visant à collecter les biodéchets locaux (déchets alimentaires des restaurants, déchets alimentaires des ménages, couches culottes des crèches...). L'objectif est de réduire les quantités de déchets à traiter, mais aussi de fabriquer du compost destiné à enrichir les sols cultivés dans certains projets d'agriculture (projets Li'o, les alchimistes...). Plaine Commune accompagne les porteurs de projets dans la recherche de foncier disponible et la consolidation d'un modèle économique indépendant.

Pilotes : plusieurs services de Plaine Commune sont sollicités, en fonction des besoins des acteurs porteurs : Direction de l'aménagement, Direction du développement économique, Service propreté urbaine...

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2026

Axe 5 : Transition collaborative et partagée

UN TERRITOIRE QUI INNOVE ET CONSTRUIT
COLLECTIVEMENT UN NOUVEAU MODÈLE

ON NE CONSOMME PAS!
→ ON S'ACTIVE

- ECHANGE DE GRAINES
- ÉCHANGES DES JARDINIERS
- ANNAGE D'UNE PEAU DE MOUTON
- CONSTRUCTION DE BAC POUR PLANTES PUBLIQUES
- ÇA POUR CONTINUER LE DEBAT SUR LA "TRANSITION"



AXE 5 : TRANSITION COLLABORATIVE ET PARTAGÉE

Un territoire qui innove et construit collectivement
un nouveau modèle

Depuis l'origine, Plaine Commune conçoit et met en œuvre ses politiques d'écologie urbaine dans une approche collaborative, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette dimension a été réaffirmée en 2015 avec l'adoption de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune. Dès 2015, 23 acteurs signataires ont rejoint la dynamique territoriale du Plan Climat, ralliés par huit acteurs supplémentaires en 2020.

Le PCAET prévoit d'instaurer un Comité de suivi citoyen climat-air-énergie, de renforcer les liens avec les acteurs locaux de la transition et les acteurs supra-territoriaux, de développer des partenariats innovants, ou encore de s'appuyer sur le réseau de médiathèques et de développer des partenariats avec les universités.

5.1 EXEMPLARITE. VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE SUR LE PLAN ECOLOGIQUE

L'EPT Plaine Commune, riche d'un patrimoine immobilier et d'une flotte de véhicule importants, de plusieurs centaines de salariés et d'un large champ de compétences, souhaite améliorer ses performances environnementales à tous les niveaux afin d'être exemplaire et d'entraîner la dynamique territoriale.

ACTION 48 : Renforcement des critères écologiques dans nos marchés publics

Objectif : prescriptions écologiques dans nos marchés publics

La commande et les achats publics représentent un important levier pour relever les défis écologiques et sociaux et faire évoluer l'offre des entreprises vers la transition écologique. Dans le cadre de son nouveau Plan climat, Plaine Commune souhaite donner une place plus importante aux critères écologiques et sociaux dans la commande publique. Pour ce faire, la direction de la Commande publique, la Délégation générale à l'écologie urbaine et la Direction emploi insertion accompagnent les services le plus en amont possible et s'appuient sur des documents de références : les objectifs incontournables du Référentiel d'(a)ménagement soutenable, les clauses inscrites dans la Charte Territoire Entreprises, une liste selon le type de marché pour prendre en compte les objectifs écologiques fixés par l'Agenda 21 et le Plan climat, les réunions annuelles de programmation, le Guide des achats durables... La mise en place d'indicateurs permettra à terme de fixer et suivre des objectifs quantitatifs.

Pilotes : Direction de la commande publique avec l'appui de la Délégation générale à l'écologie urbaine

ACTION 49 : Un programme d'actions annuel « éco-responsable » pour l'administration

Objectif : une administration zéro déchet en 2026

Plaine Commune, dans le cadre de son Plan climat renouvelé, renforce sa démarche d'administration écoresponsable par une approche croisée (écologique et financière, visible et concrète, collective (et non plus fondée sur le volontariat) pour dépasser les freins comportementaux et organisationnels.

Chaque année, avec l'aide d'un groupe rassemblant les directions métiers clés pour agir sur l'administration écoresponsable, Plaine Commune définit et met en œuvre un programme d'actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone de son activité et les dépenses induites par l'utilisation de consommables divers. Les champs d'actions au travail sont variés : eau, consommation énergétique (électricité, chauffage, espaces de stockage numérique, matériel informatique), déplacements des agents dans le cadre du travail, déchets, courrier, papier/impressions/encre, alimentation, santé, matériel de travail...

Dans le cadre de sa démarche de dématérialisation, Plaine Commune souhaite suivre et maîtriser les impacts de la numérisation des contenus et des procédures.

Pilotes : Délégation générale à l'écologie urbaine et Direction générale

ACTION 50 : Un Plan mobilité pour les 2 400 agents à Plaine Commune et l'expérimentation du télétravail **NOUVEAU**

Objectif : réduction des déplacements domicile-travail et professionnels

Dès 2020 Plaine Commune se dote d'un Plan de mobilité pour optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements de ses agents, en encourageant l'usage de modes alternatifs à la voiture lorsque cela est possible, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre la pollution de l'air.

Le Plan de mobilité de Plaine Commune se focalise sur les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels en intégrant les 82 sites sur lesquels se répartissent les 2 400 agents. Un système de suivi et d'évaluation permettra une actualisation du Plan de mobilité en fonction des résultats obtenus.

Dans le cadre de son Plan de mobilité, Plaine Commune a lancé en 2019 une expérimentation pour la mise en place du télétravail. L'évaluation de cette expérimentation réalisée au premier semestre 2020 permettra de décider ou non de généraliser le télétravail.

Pilote : Direction générale

ACTION 51 : Vers un parc de véhicules moins polluants à Plaine Commune

Objectif : 0 diesel en 2024 pour les véhicules légers de la collectivité

En 2019, le parc de Plaine Commune compte 187 véhicules particuliers (-6% par rapport à 2014), dont 9 % en électrique, 69% en essence et 22% en diesel ; 60 deux roues dont 20% vélo à assistance électrique et 20% électrique. Plus de 15.000 km ont été parcourus à vélo à assistance électrique depuis 2016, et plus de 150.000 km en voiture électrique.

La consommation du parc est estimée à 144 068 litres d'essence constituée à 45% par du diesel, ce qui représente l'émission d'environ 350 teCO₂ (environ 1/5 des émissions du parc de véhicules de Plaine Commune). Plaine Commune poursuit le renouvellement de sa flotte de véhicules, engagée en 2014, pour limiter ses consommations et réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants. L'objectif est d'atteindre 0 diesel en 2024 et de développer l'électro-mobilité par l'acquisition de véhicules électriques ou hydrogène (en partenariat avec le CRIGEN).

Quant au parc de véhicules techniques, il est composé de 260 véhicules < 3,5t en 2019, dont 3,5% en électrique, 16.5 % en essence et 80 % en diesel ; de 21 poids lourds ou véhicules utilitaires (fourgon benne) et 124 engins de propreté, 100% diesel. La consommation est estimée à 240 000 litres d'essence constituée à 93% par du diesel, ce qui représente une émission de plus de 500 teCO₂ (environ 1/4 des émissions du parc de véhicules de Plaine Commune). Les engins de nettoyage représentent 58% de la consommation totale de carburant. L'objectif est d'atteindre 0 diesel en 2024. La centralisation de l'acquisition de ces véhicules techniques est en cours, afin de réduire la commande des véhicules les plus polluants lors des renouvellements. Les véhicules hors engins de nettoyage sont tous soumis au classement CRIT'AIR. Par ailleurs, dans le cadre de ses marchés, Plaine Commune impose le gaz naturel pour les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers.

Pilote : Direction des bâtiments et de la logistique

ACTION 52 : Montée en compétence des agents territoriaux

Objectif : 100% des services et agents de la collectivité engagés dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat

La Délégation générale à l'écologie urbaine et la Direction des ressources humaines accompagnent la montée en compétence des agents territoriaux et les SEM via des programmes de formation (formations autour du Référentiel d'(a)ménagement soutenable par exemple) ou des visites et voyages d'études, des ateliers de travail, l'accompagnement d'expérimentations (la recherche action « espaces publics rafraichis », par exemple), la veille technique et réglementaire, la mobilisation d'expertise extérieure, l'organisation de débats...

De plus, l'ALEC édite régulièrement des cahiers techniques qui font référence (datacenters, construction bois, réhabilitation des bâtiments tertiaires de bureaux...).

Pour suivre les avancées dans les autres territoires, les résultats des recherches en cours et partager son expérience Plaine Commune participe à plusieurs réseaux (Comité des Gouvernements Locaux Unis, Energycities, Convention européenne des Maires, Assises de la transition énergétique...).

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine, Direction des ressources humaines, Cabinet du Président et Agence locale de l'énergie et du climat

ACTION 53 : Mesure des progrès pour guider l'action : suivi et évaluation et outils de mesures partagés NOUVEAU

Objectif : Obtenir la labellisation Cap Cit'ergie

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre de son PCAET et mesurer les avancées collectives entre les signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie, Plaine Commune se dote d'un outil de suivi et d'évaluation qui met en articulation : les objectifs du PCAET, le cadre et la méthode Ci'tergie, des indicateurs utiles à la mesure des progrès réalisés par les signataires de la Résolution climat, des indicateurs utiles à l'évaluation de la mise en œuvre du PCAE de la Métropole du Grand Paris (pour ce qui concerne les actions développées sur le territoire de Plaine Commune). Le développement de cet outil permettra d'enrichir l'Observatoire territorial de Plaine Commune. Le partenariat avec une université du territoire sera exploré pour définir des indicateurs et outils de mesures. Plaine Commune travaillera en lien étroit avec la Métropole du Grand Paris en partageant les outils afin de rechercher une articulation des systèmes de mesure.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine avec le soutien des Délégations à la stratégie territoriale et au pilotage des politiques publiques

5.2 COOPERATION ET GOUVERNANCE. COLLABORER AVEC LES ACTEURS POUR LE CLIMAT, A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ET AU-DELA

5.2.1 L'alliance des acteurs locaux pour le climat

Actionner les leviers de transformation vers un territoire résilient aux crises énergétiques et aux chocs climatiques, exige un travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs. Vu ses compétences et les enjeux du territoire, Plaine Commune fait le choix de concentrer ses efforts de mobilisation des acteurs sur les 9 villes du territoire, partenaires « naturels » de toutes les politiques d'écologie urbaine, et acteurs clés en matière d'équipements, de gestion et de lien aux habitant.e.s, et l'ensemble des signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration du cadre de vie à Plaine Commune. Plaine Commune soutient également l'initiative collective et met en valeur les savoir-faire et la capacité d'agir de chacun, en particulier celle des collectifs d'habitant.e.s et des collectifs d'associations ; notamment, le « réseau des acteurs de la transition », repéré via l'appel à projets annuel « Terre d'Avenir », regroupe tous les porteurs de projets concrets de transition, susceptibles de donner à d'autres envie d'agir et d'ouvrir de nouvelles voies.

Les habitant.e.s et usagers de Plaine Commune constituent aussi des acteurs clés de la transformation : envers eux, Plaine Commune souhaite faciliter leur compréhension des enjeux et leur passage à l'action, en s'appuyant sur les villes et leurs évènements, des médias divers tels que des expositions ou des guides pratiques pour agir au quotidien, ou encore le réseau des acteurs en transition...

ACTION 54 : Mobilisation des acteurs du territoire via la Résolution d'engagements communs pour le climat **NOUVEAU**

Objectif : un nombre croissant de partenaires qui agissent localement pour le climat

La Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde de climat et la qualité de vie à Plaine Commune entraîne 31 signataires, tous partenaires opérationnels de Plaine Commune : dès 2015, les Villes, l'Agence locale de l'énergie et du climat, Plaine Commune Habitat, Office Public HLM Aubervilliers, BatîPlaine, la SEM Plaine Commune Développement et la SPL Plaine Commune Développement, Plaine Commune Promotion, le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique, l'Office du Tourisme Plaine Commune Grand Paris, des représentants d'habitant.e.s et d'associations acteurs de la transition écologique (réseau Terre d'Avenir, Sentinelles du climat) ; depuis 2020 : la Solideo, Sequano, Icade, le démonstrateur industriel pour la ville durable Rêve de Scènes Urbaines, les coopératives Pointcarré, Novaedia, Plaine énergie citoyenne.

En signant cette résolution, les acteurs se sont engagés à décliner et programmer dans le temps des actions contribuant à atteindre l'ensemble des objectifs, chacun en fonction de ses spécificités et compétences.

Pour s'assurer que la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial soit déclinée par tous les signataires de la Résolution et donne à chacun l'envie de s'investir à son échelle, Plaine Commune

anime ce réseau via des rencontres bilatérales pour accompagner les partenaires et une rencontre plénière annuelle pour partager les avancées et les difficultés.

Afin d'engager les différents signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune, les 31 signataires sont invités à définir une liste d'actions d'accélération, de court terme, afin de décliner les engagements de la Résolution. Plaine Commune propose de partager son expertise et ses outils afin d'accélérer la transition des acteurs du territoire.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine avec l'appui du cabinet du Président, de la direction de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique et de l'agence locale de l'énergie et du climat

ACTION 55 : Soutien actif de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune
Objectif : un accompagnement pérenne des particuliers et des professionnels dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique assuré par l'ALEC

Plaine Commune est à l'initiative de la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et est membre actif de son Conseil d'administration, lieu d'échange privilégié avec certains acteurs du territoire. L'Agence, partenaire essentiel de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, s'organise autour de quatre missions principales : l'accompagnement des propriétaires dans la rénovation thermique de leur logement, la lutte contre la précarité énergétique et la vulnérabilité climatique, la montée en compétences des intervenants du bâtiment et l'animation d'un centre de ressources pour les professionnels et le grand public.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine et Direction de l'habitat

ACTION 56 : De nouvelles formes de coopération avec les associations, les habitant.e.s et les usagers pour construire la ville de demain
Objectif : 150 nouveaux projets de transition écologique soutenus par Plaine Commune d'ici 2026

Plaine Commune soutient des acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire qui expérimentent des réalisations concrètes, dans différents quartiers, en matière de : réemploi de matériaux, aménagement d'espaces publics concertée avec les habitant.e.s, amélioration de la biodiversité via la mise en culture des sols ou autres formes d'agriculture urbaine, animation d'espaces de rencontres, de débats, de co-création, de partage de savoir-faire, sur la transition écologique et sociale...

Le soutien de Plaine Commune prend la forme de : soutien financier via des appels à projets (ESS, Terre d'Avenir, TANDEM, Imaginaire & Jardins) ; mise à disposition de terrains ; prestations de conception de mobilier urbain confiées dans le cadre d'opérations de rénovation ou d'aménagement ; mise en relation avec d'autres acteurs locaux ou financeurs potentiels ; valorisation des expérimentations menées via divers supports de communication ; suivi des projets et recherche de l'amélioration via l'échange et le retour d'expériences entre démarches similaires (à Plaine Commune ou à l'extérieur) ; accompagnement de projets citoyens de production d'énergie à partir

de sources renouvelables. La recherche d'amélioration, tant dans nos formes de soutien, que dans les résultats obtenus et dans leur diffusion, sera l'effort principal à soutenir dans les prochaines années.

Un Comité de suivi citoyen, composé d'habitant.e.s et d'associations du territoire, est mis en place afin de veiller, contribuer et alimenter la mise en œuvre du PCAET.

Plaine Commune nouera des liens avec les acteurs universitaires et s'appuiera sur son réseau de médiathèques afin d'améliorer la connaissance et l'appropriation des enjeux climatiques et sociaux sur le territoire.

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine

ACTION 57 : Développement du réseau des Sentinelles du climat

Objectif : des citoyens acteurs de la transition sur le territoire

Réseau de personnes et de structures né l'année de la COP21, les Sentinelles ont pour rôle de démultiplier la circulation de l'information au sein des habitant.e.s et usagers du territoire de Plaine Commune. Les rendez-vous réguliers sont l'occasion de se former et d'échanger sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Pilote : Agence Locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune

5.2.2 Coopération avec les villes et des collectivités supra territoriales

L'action de Plaine Commune se situe au carrefour entre les initiatives des acteurs locaux, que l'Etablissement public territorial soutient et accompagne, et le cadre des politiques publiques menées au-delà du territoire : son action s'inscrit au sein du cadre fixé par la Région (Schéma régional climat air énergie), en participant aux actions du Département (COP93) et en coopérant avec la Métropole du Grand Paris pour construire un PCAEM en articulation avec le PCAET. Elle se met en œuvre en lien étroit avec les Villes membres de l'EPT.

ACTION 58 : Animation du réseau des villes pour une action coordonnée et renforcée

Objectif : 10 collectivités engagées dans la transition écologique

Trois réseaux sont constitués et régulièrement réunis pour partager des informations et échanger des expériences, mieux maîtriser les sujets, donner un avis sur des projets et les enrichir, ou encore travailler à l'articulation des politiques communales et communautaires en matière d'écologie urbaine : l'Atelier des maires adjoints à l'environnement, le réseau des référents Agenda 21 et celui des référents énergie-climat. L'objectif est de mobiliser et coordonner les actions entre les Villes et l'EPT, chacun dans son champ de compétences.

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine

ACTION 59 : Contribution à la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Métropolitain

Objectif : développement d'actions communes en faveur du climat et de la qualité de l'air

Dans la continuité de sa contribution active à l'élaboration du Plan climat air énergie métropolitain et au travail collectif mené au niveau métropolitain sur les enjeux de la pollution de l'air dans le cadre du projet de Zone à faibles émissions, Plaine Commune se positionne comme un acteur au côté de la MGP pour relever l'ambition du PCAEM. Plaine Commune participe au G12 Environnement, G142, aux groupes de travail sur l'économie circulaire, la logistique urbaine ; s'inscrit dans les appels à projets Ville respirable en 5 ans, ZFE, Inventons la Métropole du Grand Paris, Nature 2025...).

Le PCAET de Plaine Commune porte de nombreuses actions expérimentales et études qui permettront d'enrichir la connaissance à l'échelle métropolitaine et au-delà. La Métropole du Grand Paris soutient la mise en œuvre du PCAET de Plaine Commune notamment à travers l'innovation et l'expérimentation.

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine

ACTION 60 : Participation à la « COP93 – transition écologique en Seine-Saint-Denis »

Objectif : développement d'actions communes en faveur du climat et de la qualité de l'air

Peu de temps après la COP21 qui venait de se tenir au Bourget, le Département de Seine Saint-Denis a lancé un Appel pour la transition écologique des quartiers populaires. Signé par une vingtaine de communes ou d'intercommunalités, cet Appel fixe 6 engagements pour réaliser cette transition. Active dans l'élaboration de cet Appel, Plaine Commune participe aujourd'hui à la « COP93 », instance qui vise à co-élaborer la transition écologique en Seine-Saint-Denis en définissant des objectifs opérationnels communs et en renforçant la cohérence de nos interventions respectives.

Pilotes : Délégation à l'écologie urbaine et Cabinet du Président

5.3 MOBILISATION COLLECTIVE. Des partenariats innovants pour relever le défi climatique

5.3.1 Mobiliser les acteurs économiques dans la transition écologique et développer de nouvelles formes de partenariats public/privé

Les entreprises du territoire disposent des leviers de transformation concrète des modes de production, de consommation, de déplacement ; en la matière Plaine Commune peut s'appuyer sur les relations déjà solides développées avec son tissu d'acteurs économiques (l'Agence locale de l'énergie et du climat et Plaine Commune promotion notamment), et sur des outils d'accompagnement comme la Charte Entreprise-Territoire.

ACTION 61 : Accompagnement des acteurs économiques dans la transition écologique NOUVEAU

Objectif : davantage d'entreprises en transition écologique

Plaine Commune accompagne les acteurs économiques, tous secteurs confondus, dans leur transition écologique et celle du territoire. Pour accompagner les entreprises et inciter à des pratiques alternatives, Plaine Commune met à disposition des ressources (veille réglementaire, actualités, aides, partenaires institutionnels et locaux...), met en commun les démarches d'entreprises en s'appuyant sur les rencontres de Plaine Commune Promotion, renvoie vers la labellisation et des formations qui permettront aux entreprises d'accéder à des marchés... En outre Plaine Commune renforcera la valorisation des bonnes pratiques pour mobiliser et rendre visible l'engagement des entreprises.

Par ailleurs Plaine Commune facilite le développement d'expérimentations, identifie et fait témoigner des nouveaux opérateurs innovants, par exemple sur la logistique urbaine et les matériaux de construction biosourcés, organise des visites et des petites déjeuners thématiques pour inciter à l'adoption de bonnes pratiques.

Cette démarche est relayée par une page dédiée sur le portail web « l'espace éco », régulièrement alimentée et actualisée, où sont référencées les personnes ressources que les entreprises peuvent contacter.

Pilotes : Direction du développement économique - Service relation entreprises avec l'appui de la Délégation à l'écologie urbaine et Plaine Commune Promotion

ACTION 62 : Mobilisation des entreprises en faveur du climat à travers la Charte entreprise-territoire renouvelée et le Charte des grands projets

Objectif : vers une responsabilité environnementale renforcée des entreprises

La Charte entreprise-territoire, initialement destinée à favoriser l'emploi local, s'ouvre désormais, à la demande d'un certain nombre d'entreprises signataires, à la responsabilité environnementale des entreprises. Elle permet ainsi de valoriser les actions menées par les entreprises pour réduire leur empreinte écologique, ou d'aider celles qui le souhaitent à faire mieux dans différents domaines : économies d'énergie et réduction des déchets ; transports et déplacements ; nature et biodiversité ; réemploi des matériaux de construction.

La Charte des grands projets qui décline les objectifs de la charte entreprise-territoire à l'échelle d'un chantier de construction, d'un projet d'aménagement ou de renouvellement urbain vise trois objectifs : l'emploi local et l'insertion avec un objectif de 10 % du volume total des heures nécessaires à la réalisation du projet réservé à des publics éloignés de l'emploi ; des retombées économiques locales en facilitant l'accès aux marchés aux entreprises locales à hauteur de 25 % du montant global des travaux de prestations de services ; l'économie circulaire en privilégiant systématiquement le choix d'éco-matériaux, et en s'assurant de la bonne gestion des déchets de chantier, pour favoriser leur réutilisation.

Pilotes : Direction du développement économique avec l'appui de la Délégation à l'écologie urbaine et l'ALEC

ACTION 63 : « Rêve de Scènes Urbaines » : Expérimentations pour une ville sobre en carbone
NOUVEAU

Objectif : 30 démonstrateurs de la ville sobre en carbone

Plaine Commune et Rêve de Scènes Urbaines proposent une démarche originale de coopération entre plus de 70 acteurs publics et privés de la ville pour imaginer, expérimenter et produire, sur le territoire, des solutions urbaines de demain.

Les prototypes proposés s'inscrivent dans les enjeux et orientations politiques du territoire : adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources, déchets et économie circulaire, rénovation thermique, mobilité, logistique urbaine et lutte contre la pollution de l'air, infrastructure et réduction des nuisances, données et outils monitoring sur la gestion des flux et de l'énergie... Ils doivent offrir des opportunités en termes d'emplois et de cotraitance pour les entreprises locales.

Pilotes : Cabinet du Président, Délégation à l'écologie urbaine en associant l'ensemble des Directions

5.4 AMELIORATION : EXPERIMENTATIONS ET INNOVATION POUR PROGRESSER, AVEC PARIS 2024 COMME ACCELERATEUR DE LA TRANSITION

ACTION 64 : Jeux PARIS 2024 : Suivi de l'ambition environnementale des Jeux Paris 2024, et diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble des projets **NOUVEAU**

Objectif : un village olympique post-carbone 2050

Les jeux Olympiques 2024 seront les premiers Jeux alignés avec l'accord de Paris pour le climat. Concrètement, il s'agit de construire dès 2024 l'étape intermédiaire avant la ville post-carbone de 2050, c'est-à-dire réaliser dès 2023 des ouvrages préfigurant les normes de constructions des années 2030- 2050, s'inscrivant dans l'optique de villes neutres en carbone à l'horizon 2050. Plaine Commune souhaite veiller au respect de cette ambition environnementale des Jeux, et s'assurer que

les infractures réalisées profiteront durablement aux habitant.e.s et répondront à leurs besoins, y compris en phase héritage (post-2024).

Parallèlement, les bonnes pratiques environnementales potentielles développées dans le cadre des JOP 2024 sont encouragées, suivies, et diffusées à travers le territoire afin de s'appuyer sur cet événement comme un accélérateur de la transition écologique.

Pilote : Délégation à l'écologie urbaine



3- DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Sommaire du dispositif de suivi-évaluation

DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET GOUVERNANCE.....	79
1. Un portage au plus haut niveau de la collectivité.....	79
L'Atelier des Maires adjoints à l'environnement, lieu d'acculturation et de débat politique	79
Le Comité de pilotage, organe décisionnaire du PCAET.....	79
2. Une gouvernance partagée	80
Des instances pour assurer la déclinaison opérationnelle du PCAET.....	80
Un Groupe Action Climat, noyau dur du PCAET	81
Une coordination avec les villes via le réseau des référents Agenda 21	82
Un Comité de suivi citoyen climat-air-énergie pour assurer l'appropriation par tous et impliquer les habitant.e.s dans la gouvernance du PCAET.....	82
3. Des documents de suivi et d'évaluation	83
La démarche de labellisation Cit'ergie pour mesurer notre ambition	83
Le Contrat d'engagement territorial énergie-climat avec l'ADEME.....	83
La mise en place d'indicateurs de suivi du PCAET	84
La déclinaison opérationnelle du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques.....	84
L'évaluation intermédiaire du PCAET.....	85
DES ACTEURS ASSOCIES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DU PCAET	86
Le réseau des Acteurs en transition	86
L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) Plaine Commune	86
Les signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune.....	87
Les citoyens de Plaine Commune	88
Les acteurs économiques	88
Les coopérations supra-territoriales	89

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu de manière à ce que les enjeux climat-air-énergie soient portés au plus haut niveau de décision de la collectivité. Il permet d'assurer que Plaine Commune garde le cap sur le niveau d'ambition fixé, agit efficacement pour atteindre ses objectifs, donne à voir les résultats, renforce la gouvernance autour du projet et s'inscrit dans une démarche de progrès continu. Il s'appuie sur des instances de partage avec les acteurs du territoire.

DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET GOUVERNANCE

1. UN PORTAGE AU PLUS HAUT NIVEAU DE LA COLLECTIVITE

Le PCAET est porté au plus haut niveau sur le plan politique pour infuser dans tous les documents stratégiques de la collectivité, les politiques publiques et les projets qui en découlent. L'instance décisionnelle est le comité de pilotage, composé des élu.e.s du Bureau territorial élargi aux Maires adjoints en charge de l'environnement.

L'Atelier des Maires adjoints à l'environnement, lieu d'acculturation et de débat politique

La Délégation à l'écologie urbaine de Plaine Commune anime mensuellement un Atelier des Maires adjoints à l'environnement (ATMAE). Cette instance permet de réunir les élu.e.s des villes en responsabilité sur les problématiques écologiques, et de débattre sur les enjeux majeurs liés à l'écologie urbaine du territoire. Elle permet de consolider une vision commune et de préfigurer ainsi les débats tenus ensuite dans les instances de décision. L'ATMAE contribue à une plus grande articulation entre l'action territoriale et communale.

Ses membres se réunissent une fois par mois et débattent des sujets du PCAET autant de fois que nécessaire, au fil de sa mise en œuvre.

Le Comité de pilotage, organe décisionnaire du PCAET

Le pilotage du PCAET est assuré par un Comité de pilotage qui débat en Bureau territorial, a minima une fois par an et plus si nécessaire, sur des sujets du PCAET. Les membres du Comité de pilotage sont les élu.e.s membres du bureau territorial et les Maires adjoints à l'environnement des neuf Villes de Plaine Commune.

L'instance finale de décision est constituée par le Bureau ou le Conseil territorial.

2. UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La mise en œuvre du PCAET s'appuie sur les instances établies à l'adoption du premier Plan Climat Energie Territorial, en 2010. Par ailleurs, ses sujets sont partagés et diffusés via d'autres canaux afin de s'assurer de sa transversalité dans l'ensemble des directions de la collectivité, et de la déclinaison opérationnelle des principes du PCAET. Le groupe projet opérationnel est renouvelé afin d'impulser une nouvelle dynamique d'action autour du climat.

Le PCAET est piloté par la Délégation à l'écologie urbaine rattachée à la Directrice générale des services, en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions concernées.

- Directrice de projet : la déléguée générale à l'écologie urbaine suit l'avancement du projet et en est garante, garantit la bonne inscription dans les documents cadres, les politiques publiques et les objectifs stratégiques et opérationnelles des directions de Plaine Commune, organise les Comités de pilotage, et participe aux Comités techniques.
- Cheffe de projet : la chargée de mission climat-énergie conduit le projet, associe les agents, pilote un éventuel accompagnement extérieur, organise et anime les Comités techniques, le Groupe Action Climat et le Réseau des signataires de la Résolution, évalue, et mobilise autour des résultats.
- Elu référent : le/la Vice-président.e délégué.e à l'écologie urbaine pilote politiquement le PCAET en coordination étroite avec les élu.e.s (le PCAET étant très transversal), anime les Comités de pilotage et l'ATMAE, recueille les suggestions des élu.e.s et réoriente si nécessaire.

Les six personnes de la Délégation générale à l'écologie urbaine contribuent directement à la mise en œuvre du PCAET.

De nombreux autres postes de la collectivité sont dédiés à l'atteinte des objectifs du PCAET : c'est le cas par exemple du poste de chargé de mission performance énergétique, de responsable du projet métabolisme urbain, de chargé de mission pour le développement de la politique de l'eau, de chargé de mission aménagement soutenable et innovation, du Groupe Administration écoresponsable...

Un travail est mené avec chaque Direction pour décliner le PCAET dans les objectifs stratégiques et opérationnels des Directions et dans les feuilles de route des élu.e.s. L'objectif est que l'ensemble des directions portent et appliquent le PCAET.

Des instances pour assurer la déclinaison opérationnelle du PCAET

Un groupe projet transversal ou **Comité technique** est mis en place. Il est constitué du Collectif de Direction animé par la DGS et rassemblant les DGA et l'ensemble des Directeurs. Il suit annuellement la mise en œuvre du PCAET et prend les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs. Il est garant de la transversalité du PCAET et de sa déclinaison opérationnelle au sein des directions et délégations de Plaine Commune.

Par ailleurs, le suivi du PCAET est mis à l'ordre du jour des Revues annuelles des politiques publiques. Cet exercice permet de donner à voir l'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire et des démarches transversales, et d'identifier les éventuels besoins d'évolution en termes d'organisation, d'objectifs et de moyens.

Un Groupe Action Climat, noyau dur du PCAET

Le premier Plan Climat Energie Territorial de Plaine Commune s'appuyait sur un groupe projet opérationnel transversal, la « Clim'team ». Dans la continuité, le Groupe Action Climat se présente comme le noyau dur du PCAET. Ses membres, représentant les différentes directions et services de Plaine Commune, sont les ambassadeurs de ses objectifs auprès de leurs équipes, collègues, prestataires, partenaires ou parties prenantes.

Il pilote le projet dans sa globalité et sa transversalité, suit les étapes du projet, oriente les éventuels choix techniques, discute les résultats, etc. En ce sens, il constitue une étape de pré-validation en amont du comité technique et du comité de pilotage.

C'est un lieu d'acculturation, de partage d'expériences, de montée en compétences collective sur les sujets du PCAET. Ses membres contribuent à mettre en œuvre les actions du PCAET et à collecter les données nécessaires à son suivi au sein de leurs Directions et délégations respectives.

Animé par la cheffe de projet, il se réunit deux fois par an, et autant que nécessaire à la demande de ses membres.

Il regroupe la Directrice de projet, l'ALEC Plaine Commune et le SMIREC, et les représentants des Directions de Plaine Commune suivantes :

- Délégation à l'écologie urbaine
- Délégation à la stratégie territoriale
- Direction de l'habitat et Unités territoriales Habitat
- Direction de la rénovation urbaine et de la politique de la ville
- Direction de l'aménagement
- Direction des bâtiments et de la logistique
- Direction de l'Eau et de l'assainissement
- Direction de la mobilité
- Direction de l'Espace public et des déplacements
- Direction Cadre de vie, Service de la propreté
- Service des espaces verts et de la nature en ville
- Direction du développement économique
- Direction de la communication interne et externe
- Délégation au pilotage des politiques publiques
- Cabinet du Président de Plaine Commune

Il peut être rejoint par toute personne utile au traitement des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Une coordination avec les villes via le réseau des référents Agenda 21

Les référents Agenda 21, environnement ou Plan Climat Air Energie des villes du territoire se réunissent mensuellement afin d'échanger sur les sujets transversaux, de monter collectivement en compétences, d'échanger des bonnes pratiques, de se coordonner voire de co-construire certaines actions. Ce réseau des référents Agenda 21 des villes est animé par la Délégation à l'écologie urbaine de Plaine Commune. Les sujets du PCAET pourront être mis à l'ordre du jour autant que de besoin, et en fonction des sujets d'actualité.

Parallèlement, Plaine Commune anime des réunions techniques, sur des sujets tels que les mobilités, les enjeux santé-environnement, le développement des énergies renouvelables ou la rénovation thermique du patrimoine, qui permettent aux villes de partager leurs expériences et de profiter de l'expertise des autres villes du territoire. Les sujets identifiés à ce jour sont :

- La gestion et le suivi dynamique des consommations d'énergies
- L'approvisionnement en énergie renouvelable
- Sensibiliser pour faire des économies d'énergie
- Les CEE, et les travaux à 0€
- La mise en œuvre de la réglementation environnementale RE 2020
- La stratégie de rénovation du bâti
- La transformation des flottes de véhicules ; échange autour du déploiement de nouveaux réseaux d'infrastructures de mobilité (bornes de recharge électrique, GNV...)
- Le développement des énergies renouvelables et le soutien à la coopérative Plaine Energie Citoyenne, etc.

Un Comité de suivi citoyen climat-air-énergie pour assurer l'appropriation par tous et impliquer les habitant.e.s dans la gouvernance du PCAET

Plaine Commune souhaite créer un Comité de suivi citoyen climat-air-énergie, composé d'habitant.e.s et d'associations du territoire. Il sera mis en place afin de veiller, contribuer et alimenter la mise en œuvre du PCAET. Il garantira l'implication de nos habitant.e.s dans la gouvernance du PCAET et fera le lien avec les villes et les quartiers. Il permettra d'enrichir le programme d'actions du PCAET, de poursuivre sa définition et d'alimenter la définition des mesures d'urgence 2020-2021, sur la base des priorités des habitant.e.s.

Il se réunira a minima annuellement autour d'une présentation de l'avancement du PCAET. Il facilitera l'appropriation des objectifs du PCAET par tou.te.s. Ainsi il renforcera l'ancrage du PCAET et traduira la volonté de « faire avec nos habitant.e.s ». Il sera mis en œuvre en lien étroit avec le réseau des acteurs en transition « Terre d'Avenir » et les Sentinelles du climat.

Enfin, la transparence de la stratégie climatique de Plaine Commune, via une communication claire et complète auprès des diverses parties prenantes du territoire, des villes, de l'ALEC, du Conseil de développement, des acteurs en transition, du public, etc., est garante du suivi de l'atteinte des objectifs du PCAET, et de ses incidences potentielles, par des tiers.

3. DES DOCUMENTS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La démarche de labellisation Cit'ergie pour mesurer notre ambition

Grâce au soutien de l'ADEME, Plaine Commune s'est engagé dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Un dispositif européen qui permet d'évaluer la politique climat-air-énergie d'un territoire à l'aune d'un référentiel unique, composé de 60 mesures Cit'ergie. Plaine Commune souhaite déposer sa demande de labellisation Cap Cit'ergie dans le courant de l'année 2020.

La démarche Cit'ergie permettra d'enrichir et d'alimenter l'évaluation du PCAET. Elle met en évidence, de manière qualitative et quantitative (score), des points forts, des manques et les progrès attendus par la mise en place de la programmation dans les six domaines du référentiel. Elle permettra d'affiner les objectifs en dotant le programme d'actions d'indicateurs chiffrés et de renforcer encore plus la mobilisation interne.

Pendant quatre ans, elle fait l'objet d'un audit annuel de la politique climat-air-énergie de Plaine Commune par le conseiller Cit'ergie. Cette démarche itérative d'évaluation permettra de contribuer au suivi du PCAET et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Ces visites annuelles permettront d'apporter une analyse indépendante sur la politique de Plaine Commune, objectivée par le référentiel Cit'ergie ; d'évaluer l'efficacité et l'impact des actions mises en œuvre ; de déterminer si les moyens mis en œuvre sont suffisants pour atteindre les objectifs ; de faire apparaître les conditions de succès, d'identifier les freins, et de réajuster les leviers si nécessaire.

Dans une optique d'efficacité, les instances de gouvernance de la démarche Cit'ergie sont mutualisées avec les instances du PCAET.

Le Contrat d'engagement territorial énergie-climat avec l'ADEME

En 2017, Plaine commune a signé avec l'ADEME un Contrat d'objectif territorial énergie climat (COTEC).

Il vise à soutenir la mise en œuvre des actions suivantes :

1. Poursuivre et amplifier la mobilisation des signataires de la Résolution d'engagements communs pour le climat
2. Soutenir le développement de l'agriculture urbaine
3. Mettre place une politique de l'eau pour augmenter la résilience du territoire face au changement climatique
4. Engager le territoire dans la labellisation Cap Cit'ergie, complétée d'un dispositif permettant l'évaluation et la valorisation des progrès des signataires de la Résolution climat
5. Réviser les outils de l'aménagement, de la rénovation urbaine et des espaces publics en intégrant les enjeux de santé et de bien-être.

6. Elaborer un PLUi visant à intégrer dans les règles d'urbanisme l'ensemble des politiques d'écologie urbaine
7. Evaluer le gain de performance énergétique lié aux réhabilitations

Ce COTEC s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs et fait l'objet d'un suivi annuel 2018, 2019 et 2020. La rédaction de ces rapports de suivi, de même que les échanges avec l'ADEME, contribuent à l'évaluation continue du PCAET.

La mise en place d'indicateurs de suivi du PCAET

Dans le cadre de l'accompagnement vers la labellisation Cit'ergie, Plaine Commune a souhaité solliciter un accompagnement spécifique sur l'évaluation de son PCAET.

Ce travail en cours aboutira à la mise en œuvre d'un outil de suivi simple et efficace. Le souhait de Plaine Commune est de définir un nombre limité d'indicateurs synthétiques, à la fois représentatifs et simples, afin de faciliter la lecture et la compréhension des enjeux par tous. L'objectif de cet outil est d'encourager et de guider l'action publique.

Ainsi, cet outil rassemblera :

- Des indicateurs synthétiques visant à mesurer les impacts espérés du PCAET (impacts potentiels et externalités positives) ;
- Les indicateurs de suivi des incidences de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, basés sur l'analyse des incidences de l'évaluation environnementale stratégique.

Ce travail s'inscrira en articulation avec l'Observatoire territorial de Plaine Commune, le suivi du PLUi et la réflexion menée par la MGP sur le suivi-évaluation du PCAEM. Le travail d'élaboration des indicateurs s'appuiera sur les réflexions menées à l'échelle métropolitaine.

La déclinaison opérationnelle du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques

A la demande des élu.e.s territoriaux, Plaine Commune engage une démarche auprès de chaque Direction pour que les projets de la collectivité prennent systématiquement en compte les engagements climat-air-énergie. Des outils existent déjà et peuvent être renforcés ou révisés ; d'autres seront conçus pour suivre efficacement et garantir la traduction concrète des engagements de Plaine Commune dans l'ensemble des politiques publiques.

Cette opérationnalisation est à l'œuvre via un travail de déclinaison des principes du PCAET dans chaque direction de Plaine Commune. Par ailleurs, une réflexion est lancée autour d'un budget climat au sein de l'EPT et de la mise en place progressive d'outils de type « baromètre climat », permettant de questionner la compatibilité des projets au regard des objectifs du PCAET.

Afin de garantir l'opérationnalité des engagements climat-air-énergie, et de répondre aux priorités formulées par les habitant.e.s lors de la consultation publique, une série de mesures prioritaires seront extraites du programme d'actions afin d'être mises en haut de l'agenda politique dès 2020-2021. + d'arbres et de nature en ville, + de vélo et de marche à pied... Ces mesures feront écho aux attentes formulées par les habitant.e.s et acteurs du territoire. Elles seront partagées lors du premier comité de suivi citoyen climat-air-énergie.

L'évaluation intermédiaire du PCAET

Le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial précise : « Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public ».

Plaine Commune réalisera donc une évaluation intermédiaire du Plan Climat en 2023 qui s'appuiera sur les audits annuels Cit'ergie, les rapports d'avancement fournis à l'ADEME, le dispositif de suivi-évaluation et l'actualisation du bilan carbone.

Elle sera réalisée dans une recherche de clarté et de simplicité en vue d'orienter la décision publique vers des priorités stratégiques pour le territoire.

A l'image du Bilan à mi-parcours réalisé dans le cadre du premier PCET de Plaine Commune,⁸ elle comprendra une analyse des actions menées après trois ans de mise en œuvre du PCAET, comparée aux objectifs du PCAET. Par ailleurs elle cherchera à aller plus loin sur la mesure des impacts, en s'appuyant sur un bilan carbone.

Elle pourra également donner lieu à une réévaluation des objectifs et du plan d'actions du PCAET. Ce rapport intermédiaire fera l'objet d'un débat au sein du Comité de suivi citoyen et sera mis à disposition du public a minima sur le site internet de l'EPT. Il fera également l'objet d'une diffusion spécifique auprès des partenaires qui y ont contribué.

⁸https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/1_L_institution/Projets_de_territoire/agenda_21/bilan_pce.pdf

DES ACTEURS ASSOCIES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DU PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial se veut résolument ouvert et coopératif, inscrit dans une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette gouvernance se traduit notamment par l'adoption de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune, signée par 31 acteurs du territoire. La politique climat-air-énergie et Plaine Commune s'appuie sur les acteurs locaux, mobilise leur pouvoir d'agir et les associe à la mise en œuvre et au suivi du PCAET dans une gouvernance partagée.

Le réseau des Acteurs en transition

Le **Réseau d'acteurs Terre d'Avenir** rassemble 150 « acteurs en transition » du territoire, associations et collectifs citoyens porteurs de projets concrets de transition écologique et sociale, repérés ou soutenus via l'appel à projets Terre d'Avenir de Plaine Commune. Chaque année, cet appel à projets permet de mettre en avant des projets concrets outillant les habitant.e.s et usagers du territoire pour les rendre acteurs de la transition écologique : projets de renaturation de la ville ; actions facilitant l'usage du vélo pour tous ; ateliers et dispositifs de réparation – réusage – réemploi d'objets ou de matériaux... Les actions portées par ces acteurs ont largement inspiré l'écriture du PCAET. Certains en sont d'ailleurs des parties prenantes actives, porteuses d'actions – c'est le cas par exemple de Plaine Energie Citoyenne. Le PCAET sera régulièrement partagé avec ces acteurs afin de les associer au suivi des objectifs et à la mise en œuvre des actions.

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) Plaine Commune

L'ALEC est créée par Plaine Commune en 2012. Véritable enceinte d'échange multiacteurs, elle permet de réunir les acteurs publics et privés du territoire. Elle compte parmi ses membres Plaine Commune, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis, EDF, Engie et Plaine Commune Energie, la SEM Plaine Commune Développement, l'OPH d'Aubervilliers et Plaine Commune Habitat, Bouygues Bâtiment, Icade, Enedis et Grdf et récemment la Métropole du Grand Paris. Partenaire historique du projet, l'ADEME est un membre de droit. La Région participe désormais aux activités de l'ALEC à travers une subvention.

L'ALEC porte un certain nombre d'actions du PCAET dont elle assure le pilotage et la mise en œuvre : l'information, la sensibilisation et le conseil à destination du public en tant que membre du réseau départemental « FAIRE », l'accompagnement des copropriétés, la lutte contre la précarité énergétique et enfin la montée en compétences des acteurs de la transition énergétique. Elle est associée à d'autres actions en tant que partenaire. De par son caractère multiacteurs, elle contribue à la gouvernance partagée du PCAET.

L'action de l'ALEC fait l'objet d'un bilan annuel débattu en conseil d'administration, et en assemblée générale de l'association puis en Bureau territorial.

Les signataires de la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune

En 2015, en lien avec la dynamique de la COP21, Plaine Commune rassemble les acteurs du territoire dans un **Comité des partenaires climat**, afin de mobiliser le plus grand nombre autour du PCAET. Le premier Comité des partenaires climat partage l'intérêt et les orientations d'une « Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune ». Lors du 2e comité des partenaires climat, elle est adoptée et signée par 23 partenaires : Plaine Commune Habitat, OPH Aubervilliers, BatîPlaine, la Coopérative d'accès sociale à la propriété de Plaine Commune, la SEM Plaine Commune Développement et la SPL Plaine Commune Développement, Plaine Commune Promotion, le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique, l'Office du Tourisme Plaine Commune Grand Paris, l'Agence locale de l'énergie et du climat, des représentants d'habitant.e.s et d'associations acteurs de la transition écologique (réseau Terre d'Avenir, Sentinelles du climat). En 2020, huit nouveaux partenaires rallient la Résolution : Solideo, Sequano, Icade, Rêve de Scènes Urbaines, l'IUT Saint Denis, la coopérative Pointcarré, Plaine énergie citoyenne et Novaedia.

Cette Résolution permet de réaffirmer l'engagement de Plaine Commune et d'élever l'ambition du territoire pour lutter contre le changement climatique.

Depuis 2015, de nombreux échanges bilatéraux ont eu lieu avec les signataires, afin d'identifier des leviers d'action communs. A titre d'exemple, des Conventions bilatérales ont été signées à l'automne 2017 et l'été 2018, respectivement avec l'OPH 93 et Seine Saint Denis Habitat, sur la performance énergétique des bâtiments. Ces conventions engagent les bailleurs sociaux à développer une stratégie énergétique sur l'ensemble de leur patrimoine (neuf et rénovation), notamment sur les aspects de consommation énergétique et d'adaptation au changement climatique ; à atteindre d'ici 2021 une performance de RT2012 -10% sur les constructions neuves, et de 150 kWh Ep /m2/an sur la rénovation du parc existant.

Plaine Commune souhaite faire vivre cette Résolution comme outil d'animation territoriale autour des objectifs du PCAET. Une rencontre a eu lieu le 23 janvier 2020, regroupant 50 représentants des acteurs du territoire pour partager le projet de PCAET et les actions mises en œuvre par les partenaires sur le territoire. Ainsi, les signataires seront réunis une fois par an par Plaine Commune, dans l'objectif de suivre l'avancée du PCAET, d'échanger entre acteurs du territoire afin de créer de la transversalité, de valoriser les meilleures pratiques en vue qu'elles soient dupliquées, d'interpeler les acteurs sur leur engagement concret en faveur du climat... dans l'objectif d'accélérer la transition écologique et sociale du territoire.

L'objectif est aussi d'élargir le réseau des signataires afin d'amplifier la mobilisation.

Les citoyens de Plaine Commune

Dès 2008-2009, pour l'élaboration du premier Plan Climat Energie Territorial, un **Comité Citoyen** a été constitué pour définir les priorités et principes d'action - 60 personnes ont contribué à travers 5 réunions de travail.

En 2010, le **Conseil de développement de Plaine Commune** a rédigé une contribution « Plan Climat et politiques de développement durable ». Depuis lors, il contribue régulièrement aux politiques sectorielles de Plaine Commune (Plan local de déplacement, SCOT, PLUi, PLH...). Ces contributions ont été revues et synthétisées afin de s'assurer que le PCAET réponde aux préoccupations soulevées par le Conseil de développement. Une nouvelle saisine du Conseil de développement a eu lieu en 2019 pour poursuite d'avis sur le nouveau PCAET, et information du public. Une collaboration est en cours, qui permettra de garantir une coopération entre la collectivité et la mobilisation citoyenne dans le suivi du PCAET.

La construction du PCAET s'est également appuyée sur les besoins et attentes exprimés lors de la concertation pour l'Agenda 21 (2012 - 7 000 personnes consultées, entre mai 2010 et mai 2011) et plus récemment dans le cadre du PLUi (2 000 avis recueillis entre décembre 2019 et janvier 2019).

L'année 2015 a été marquée par une grande sensibilisation et mobilisation sur le climat, en lien avec la COP21, pour préfigurer la nouvelle stratégie du PCAET. L'ensemble des événements internes et externes et supports de communication ont été placés sous le thème du climat.

La création des **Sentinelles du Climat** en 2015, animées par l'ALEC, a renforcé l'ancrage citoyen de la politique climat du territoire.

Le Comité de suivi citoyen air-énergie-climat poursuivra cet ancrage citoyen de la politique climat-air-énergie de Plaine Commune et permettra de suivre, en toute transparence, l'engagement de Plaine Commune.

Les acteurs économiques

Le PCAET cherche à mobiliser les acteurs économiques du territoire, afin qu'ils prennent pleinement leur part dans l'atteinte des objectifs climat-air-énergie à l'échelle territoriale. Cette mobilisation passe par un certain nombre d'outils, notamment :

- La charte entreprise-territoire, qui compte 123 signataires, et dispose depuis 2017 d'un engagement environnemental ;
- Les Commissions Environnement et Mobilité de Plaine Commune Promotion qui organisent des événements autour des sujets du PCAET pour informer, mobiliser et partager le suivi avec ses membres ;
- La Convention qualité construction neuve et la Charte qualité tertiaire, qui imposent des exigences aux promoteurs privés notamment en matière de performance énergétique.

- La Charte « économie circulaire » qui engage les aménageurs, les bailleurs et les promoteurs à intégrer des matériaux issus du réemploi et à généraliser de manière systématique la démarche de réemploi / réutilisation sur place sur l'ensemble des chantiers de démolition.

De nouveaux leviers incitatifs et prescriptifs sont recherchés pour influencer et engager le secteur économique. L'ensemble de ces outils font également l'objet d'un suivi régulier.

Les coopérations supra-territoriales

Au-delà de son propre territoire, Plaine Commune a été très active auprès de la **Métropole du Grand Paris (MGP)** afin de contribuer à la dynamique territoriale, et d'apporter son expérience en tant que territoire pilote sur le déploiement d'une stratégie climatique à l'échelle intercommunale. Plaine Commune s'est activement mobilisée pour contribuer notamment à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) et à la préfiguration de la mise en œuvre d'une Zone à faibles émissions mobilités. Plaine Commune participe également **au G12** organisé par la MGP pour échanger son expérience avec les autres EPT du Grand Paris, et entend s'impliquer pleinement dans la dynamique de la COP métropolitaine.

Plaine Commune contribue aux dynamiques impulsées par le Département de la Seine-Saint-Denis. Dès le départ Plaine Commune s'est impliqué dans « l'Appel pour une transition écologique des quartiers populaires, les élu.e.s de Seine-Saint-Denis s'engagent » de 2015. Plus récemment, l'EPT a rejoint l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique.

Ce travail en réseau facilite la remontée d'informations pour suivre les avancées dans les domaines climat-air-énergie à différentes échelles territoriales.

LISTE DES ABREVIATIONS

ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat. Association créée par Plaine Commune dont la priorité est d'accompagner les ménages et les copropriétés vers la rénovation thermique de leurs logements

ENR&R : Energies renouvelables et de récupération

EPT : Etablissement public territorial

GES : Gaz à effet de serre

MGP : Métropole du Grand Paris

PCAET Plan climat air énergie territorial. C'est la nouvelle version des Plans climat. Elle inclut la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Il recouvre les 9 villes de Plaine Commune.

PCET Plan climat énergie territorial : l'ancienne version des Plans climat.

POPAC : Programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés menés par l'Agence nationale de l'habitat

SMIREC : Syndicat mixte intercommunal des réseaux d'énergie calorifique. Il construit et exploite le réseau de chaleur sur 6 villes de Plaine Commune.

PCAEM : Plan Climat Air Energie Métropolitain. Il recouvre toutes les communes de la Métropole du Grand Paris.

PLD : Plan local des déplacements

PLH : Programme local de l'habitat

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal. Adopté en février 2020, il couvre l'ensemble de Plaine Commune.

SEM : Société d'économie mixte. La SEM Plaine Commune Développement est un opérateur global de l'aménagement et de la construction de Plaine Commune

ZAC : Zone d'aménagement concerté : opération publique d'aménagement de l'espace urbain par la collectivité.

ZFE : Zone à faible émission. Une zone de circulation restreinte pour les véhicules les plus polluants instaurée par la Métropole du Grand Paris au sud de l'A86.